

Le 06 juin 2017
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 MAI 2017**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO (à partir du point 7), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET

EXCUSÉS

Marylène MILLET, Yves GAVALT, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 7), Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

ABSENTS

Anne-Marie JANAS

POUVOIRS :

Marylène MILLET à Odette BONTOUX, Yves GAVALT à Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX, Aurélien CALLIGARO à Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 7), Gilles PEREYRON à Thierry MONNET, Nathalie CHAMONARD à Bernadette PIERONI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur COUAILLER procède à l'appel et le Maire constate que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le MAIRE.- « Avant d'entamer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, comme vous le savez tous, l'attentat suicide commis hier soir à la salle de concert Arena de Manchester démontre une nouvelle fois que la menace qui pèse sur les pays européens conserve son actualité la plus prégnante.

C'est encore une fois la jeunesse européenne qui a été atteinte dans cet odieux attentat. Notre vigilance à tous doit être aussi présente lors des manifestations festives ou autres sur notre espace public.

Les événements sont récents et je voudrais adresser en votre nom un hommage aux victimes et notre soutien total aux familles à la fois des tués et des blessés.

En mémoire des victimes de cet attentat, je vous propose d'observer une minute de silence. J'associe le policier tué à Paris il y a quelques semaines. Je vous remercie. »

(Une minute de silence est observée).

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2017

M. le MAIRE.- « Je vous propose de passer à l'approbation du compte rendu. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2017-007 à 2017-013

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2017-007	Décision d'ester en justice Recours de Monsieur HISLER Geoffroy	Monsieur Geoffroy HISLER a déposé une demande de permis de construire afin de transformer un bâtiment à usage artisanal situé 28 rue Pierre Fourel en habitation. La Commune ayant reçu un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif le 20 octobre 2016 suite à son refus de délivrer le permis de construire, le Maire de Saint-Genis-Laval se doit de défendre les intérêts de la commune dans l'instance susmentionnée initiée par Monsieur Geoffroy HISLER.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2017-008	Avenant de prolongation pour la maison située 6 chemin de la Mouche	La Commune a conclu avec le Grand Lyon une convention en date du 31 mars 2014 portant occupation d'une maison située 6 chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval pour un montant de 1657,50 par trimestre pour une durée de 3 ans et pour laquelle la Métropole de Lyon autorise la Commune à sous-louer ce local au profit des associations. La Métropole accepte de prolonger la mise à disposition de sa propriété à la Commune jusqu'au 28 février 2020. La présente décision vise donc à conclure un avenant de prolongation avec l'association ACOLADE.
2017-009	Bail civil au profit de la société BE SPORT BE FREE	La présente décision vise à signer le contrat de bail jusqu'au 10 juillet 2022 pour la parcelle située route de Vourles à Saint-Genis-Laval à usage de parking destiné à la clientèle de la société à responsabilité limitée VILAIX, sous le nom commercial BE SPORT BE FREE pour un loyer annuel de 8 784 euros.
2017-010	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par la FR CUMA Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux, et notamment de son local n° S02, pour l'utilisation de bureaux administratifs par la FR CUMA Auvergne Rhône-Alpes, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillot et la FR CUMA Auvergne Rhône-Alpes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2017-011	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot par la structure FREDON Rhône-Alpes pour l'année 2017	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux, et notamment de ses espaces verts pour l'étude du développement d'un champignon, responsable de la tavelure du pommier, par la structure FREDON Rhône-Alpes, a donné un avis favorable. La présente décision vise à autoriser la Ville à signer une convention de mise à disposition et d'utilisation entre le lycée André Paillot et la structure FREDON Rhône-Alpes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017.
2017-012	Renouvellement bail civil chemin des Loyes	La présente décision vise à renouveler pour une durée de 9 ans le contrat de bail pour le terrain situé chemin des Loyes à Saint-Genis-Laval à usage de parking pour le centre de loisirs appartenant à la Commune et se trouvant sur la parcelle attenante pour un loyer de 935 euros.
2017-013	Tarif festival Musiques de Beaugard	Considérant que la douzième édition du Festival des Musiques de Beaugard aura lieu du 17 au 20 mai 2017 au Parc de Beaugard, la présente décision vise à fixer les tarifs applicables pour chaque spectacle, pour les trois soirées et pour le Banquet chez les Gadagne.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2017-007 à 2017-013 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

B. PIERONI.- « *Concernant la décision 2017-008, maintenant que les associations Saint-Genoises n'ont plus accès gratuitement aux salles, nous nous posons la question suivante : avant de reconduire la location à l'association Accolade, qui n'est pas Saint-Genoise, cette location a-t-elle été proposée aux associations de notre commune ? En se mutualisant, elles auraient certainement pu se partager les frais de cette grande maison, en même temps qu'elles établissaient un calendrier d'occupation. Leur problème de recherche de salles pour l'organisation de lotos et autres concours de belote, pour ne citer que ces exemples, aurait peut-être été résolu. »*

M. le MAIRE.- « Madame PIERONI, il s'agit d'enfants accueillis dans le cadre de l'aide à l'enfance. Cette convention a eu lieu entre la Métropole et cette association, dont les locaux sont mis à sa disposition. Ce que vous avez dit est faux. J'ai vu également que vous diffusiez des tracts qui étaient faux, mais j'ai l'habitude avec votre Groupe. Les associations peuvent avoir accès gratuitement à des salles. Vos propos, une fois de plus, sont erronés. Les associations ne paient pas systématiquement et plusieurs sont logées à Saint-Genis-Laval. Nous pourrions en citer quelques-unes : l'ASPAL, l'Association Portugaise, le CMA, l'Association Musicale, la Croix Blanche, l'Association Familiale, les Anciens Combattants, le Secours Populaire... Ce que vous dites est faux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3 - ESPACES PUBLICS

Abondement du Fonds d'Initiative Communale

Convention entre la Ville et la Métropole de Lyon

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi du 27 janvier 2015 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettent à la Métropole de Lyon de mettre à disposition, chaque année, une somme d'argent destinée à réaliser des travaux de voirie sur la commune : le FIC, Fonds d'Initiative Communale.

L'exercice 2017 présente plusieurs compléments à réaliser pour réduire les vitesses et améliorer la sécurisation des différents usagers de la voie publique.

Aussi, la Ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2017, les opérations suivantes sont envisagées :

- aménagement sécuritaire avenue Chanoine Cartellier;
- aménagement sécuritaire rue Marc Riboud;
- aménagement sécuritaire avenue des Pépinières;
- création d'un trottoir chemin de Lorette.

Par conséquent, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 78 000 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 78 000 €;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds par la Commune à la Métropole de Lyon.

B. PIERONI.- « Concernant l'aménagement sécuritaire de l'avenue des Pépinières, des travaux avaient déjà eu lieu en 2015. Nous avons émis de grandes réserves sur ce qui avait été fait. Serait-il possible de nous donner le détail de ce qui sera fait avenue des Pépinières ?

Cela fait des années que dans la première partie du Chemin de Putet, des chicanes ont été installées, mais dès le début, les riverains se sont plaints de leur inefficacité. Quitte à améliorer la sécurité des Saint-Genois, serait-il possible d'intervenir à ce niveau-là aussi ? »

M. JOBERT-FIORE.- « Concernant l'aménagement avenue des Pépinières, au début une matérialisation de places de stationnement a été réalisée à titre expérimental. Cela n'a pas fonctionné dans cette rue car peu de voitures sont garées la journée. Les automobilistes roulent aussi vite. Des coussins berlinois seront donc installés.

Concernant votre demande sur le Chemin de Putet, Madame CHAMONARD, qui était présente à la Commission 2, nous en a fait part. C'est noté au compte rendu et nous verrons une prochaine année si nous pouvons faire des aménagements sur cette portion du Chemin de Putet. »

M. le MAIRE.- « *Merci. Concernant la limitation de vitesse Chemin de Putet, je signale qu'elle est satisfaisante pour les piétons. »*

B. PIERONI.- « *Vous avez raison, la limitation dans le Chemin de Putet n'est pas respectée. Les chicanes ne sont pas hautes et beaucoup de véhicules passent tout droit sans faire le détour des chicanes. Le problème du Chemin de Putet est qu'il n'y a pas de trottoir. C'est très dangereux pour les piétons si les voitures ne respectent pas les chicanes. »*

M. le MAIRE.- « *On ne peut pas créer des trottoirs ni des bordures, sinon après, vous ferez une seconde pétition pour les bordures de trottoirs pour les vélos et les personnes âgées qui vont chuter. Nous avons déjà eu cette remarque concernant les petites bordures. Nous avons été obligés de remplir les trottoirs à cause des personnes qui chutaient. Si nous les remontons, nous aurons une nouvelle pétition ou une deuxième observation de Madame CHAMONARD. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

4 - ENVIRONNEMENT

Convention de délégation de gestion du Plateau des Hautes-Barolles - Projet Nature 2017

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Notre commune et la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 2001 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel et agricole remarquable : le plateau des Hautes-Barolles.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du plateau des Hautes-Barolles a évolué. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole une compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence a modifié les relations établies entre les Communes porteuses de Projets nature-ENS et la Métropole.

Il est ainsi proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L3633-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), entre notre commune et la Métropole.

La ville de Saint-Genis-Laval est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2017. En tant que Commune pilote, la Ville se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Le programme d'actions 2017 validé par les partenaires comprend une action d'investissement prise en charge par la Métropole : la définition d'un plan de gestion pluriannuel par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Il comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien et de restauration des sentiers balisés, la gestion de la propreté du plateau et un programme d'animations pédagogiques, pour un montant maximum de 24 155 € TTC.

ACTIONS 2017		Inv.	Fonct.
Objectif n°1 : Accueil du public et mise en valeur du patrimoine			
Action 1	Entretien des sentiers balisés		
	<i>Entretien des sentiers balisés (débroussaillage, abattage d'arbre...)</i>		1 000,00€
Action 2	Portes du plateau		
	<i>Entretien (dégradation, accident...)</i>		780,00€
Objectif n°2 : Assurer une gestion du plateau			
Action 3	Confortement du maillage bocager du plateau		
	<i>AMO pour la définition d'un plan de gestion pluriannuel (pris en charge par la Métropole)</i>		
Action 4	Plan propreté		
	<i>Enlèvement des dépôts</i>		375,00€
Objectif n°3 : Soutenir l'agriculture du plateau			
Action 5	Remise en état des parcelles agricoles		
Objectif n°4 : Créer des liens entre agriculteurs et citoyens			
Action 6	Sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles		
	<i>Animations pédagogiques 2017/2018</i>		22 000,00€
Objectif n°5 : Mise en œuvre du programme			
Action 7	Animation, suivi de projet et programmation future		
TOTAL			24 155,00 €

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le programme d'actions 2017 du Projet Nature des Hautes-Barolles et son plan de financement;
- **SOLLICITER** la Métropole de Lyon pour l'attribution annuelle du fonds de concours à hauteur maximum de 24 155 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion et tous les actes, documents et avenants se rapportant au Projet Nature.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

5 - ENFANCE

Convention entre la Ville et la CAF d'accès aux données des allocataires

« Mon Compte Partenaire »

Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) assurent la gestion des prestations familiales et sociales.

Dans le cadre de cette mission, les CAF fournissent à leurs partenaires (gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant, collectivités territoriales...) des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée.

Cette communication de données a pour but de permettre aux dits partenaires d'accomplir leurs missions et notamment le calcul des participations parentales pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

Le dossier allocataire par les partenaires (CDAP) permet aux institutions habilitées de consulter certaines données issues du dossier de l'allocataire et évite aux familles d'avoir à nouveau à transmettre à la Ville leurs données CAF.

Ce service a pour objectif de :

- permettre au partenaire d'accéder aux données d'un allocataire en fonction de ses habilitations dans un cadre sécurisé;
- limiter les sollicitations auprès de la CAF en restituant les données pertinentes liées aux missions du partenaire;
- agir avec efficacité et réactivité dans le traitement des données par rapport aux familles.

La transmission des données se fait via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé du www.caf.fr dénommé « Mon Compte Partenaire ».

Il prend la suite du dispositif « CAFPRO » qui a fait l'objet d'une convention entre la ville et la CAF en 2002.

La présente convention, d'une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction, prendra effet à compter de la signature par les parties et sous réserve des formalités effectuées auprès de la CNIL avant l'ouverture des accès.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire », au contrat de service pris en application de la convention et de ses annexes, ainsi que tout avenant s'y référant et notamment avenant de prolongation.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

6 - ENFANCE

Modification de l'agrément de l'accueil collectif "P'tits Mômes"

Rapporteur : Madame Agnès JAGET

Afin d'adapter l'offre de service aux besoins des usagers tout en veillant à l'optimisation permanente des moyens, la Ville souhaite faire évoluer pour l'accueil collectif « P'tits Mômes », comme elle l'a fait pour l'accueil familial, l'agrément qui lui a été délivré par les services de la Métropole.

L'amplitude d'ouverture de cette structure est de 7h00 à 19h00, soit 12 h par jour pour 30 enfants. Il s'agit du seul Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) saint-genois ayant une amplitude aussi importante.

Les statistiques de fréquentation mettent en exergue les points suivants :

- une diminution globale du temps de garde contractualisé : le volume horaire journalier moyen est de 8 - 10h. 61 % de l'ensemble des contrats d'accueil se situent dans cette tranche;
- une sous-utilisation des plages horaires de début et fin de journée, malgré des réservations de familles fluctuant d'un semestre à un autre;
- cet EAJE est ainsi pénalisé au niveau de son taux d'occupation. Il n'atteint en 2016 qu'un taux de 68 %. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fait preuve de tolérance mais cette dernière nous demande de ramener le taux à 70 % sous peine de pénalités au regard du Contrat Enfance Jeunesse.

Afin d'optimiser le taux d'occupation de la structure, une modulation à 12 enfants sur les plages horaires du matin et soir (7h-8h et 18h-19h) est préconisée et acceptée par la CAF.

Cette modulation se rapproche davantage de l'accueil actuel et n'aura aucun impact sur les familles (l'offre de service sera maintenue) ou les dépenses de la structure, et ne pourra avoir une conséquence positive financière.

L'effet attendu est une augmentation du taux d'occupation.

Année	Taux d'occupation sans modulation	Taux d'occupation avec modulation
2016	68 %	75 %
1 ^{er} trimestre 2017	67 %	74 %

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** les modifications d'agrément de l'EAJE collectif «P'tits Mômes».

S. PATAUD.- *« Nous profitons de cette délibération pour apporter une question à l'ensemble du Conseil, que nous avons déjà abordée en Commission 1. Nous avons pris connaissance de l'existence de petites surchauffes en plastiques dans les crèches pour respecter l'hygiène et éviter les microbes. Nous nous demandons si elles sont biodégradables et dans le cas contraire serait-il possible de réfléchir à une solution plus écologique ? Elles ont aussi un certain coût. Nous n'avons pas obtenu de réponse en Commission. Des pistes avaient été évoquées par rapport à ce qui se fait ailleurs. Nous n'avons pas de réponse. Nous nous posons la question, sachant aussi que nous voulons préserver la qualité et la quantité de travail des puéricultrices dans les crèches avec des surchauffes pour leur éviter d'être surchargées de travail avec du nettoyage. Nous n'avons pas de réponse. Nous voulons apporter cette question à l'ensemble du Conseil. Merci. »*

A. JAGET.- *« Chaque structure associative est indépendante et c'est le choix de chacune d'entre elles. On ne peut pas leur imposer. Concernant la Ville, nous ne pouvons travailler que sur « P'tits Mômes ». Après, il n'est pas facile de mettre en commun toutes les structures. Cela demande plus de réflexions. Il est nécessaire de travailler avec toutes les directrices, les structures et les présidents d'association. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

7 - JEUNESSE

Contrat Enfance Jeunesse - Programmation 2017

Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires, afin de contribuer à leur épanouissement, favoriser leur insertion sociale et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

À ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

En 2017, l'enveloppe totale du CEJ est de 198 693 € et la subvention attendue de la CAF est de 156 875 €. Dès lors, la Ville portera le différentiel, soit 41 818 €.

Il est à noter que le budget de l'accueil de loisirs de la Maison de quartier des Collonges, le Mixcube, fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le budget global de 198 693 € se décompose en actions portées par les associations pour 122 702 € (subventions versées par la Ville intégrant la part CAF) et en actions portées par la

Ville à hauteur de 75 991 € (séjours vacances ainsi qu'une partie des postes de coordinateur jeunesse, coordinateur des rythmes périscolaires et animateur CME).

La programmation 2017, du Contrat Enfance Jeunesse, volet "jeunesse", se décline en 7 actions énumérées dans le tableau ci-après.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2017
ALSH Jeunes CSCB (projet J1)	Centre social et culturel des Barolles	57 117,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été 2017	Associations sportives	6 200,00 €
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
Total projets associatifs		122 702,00 €

Projets Municipaux		
ALSH Enfants MQC (projet J5)	En attente	En attente
Séjours de Vacances	Mairie de Saint Genis Laval	10 000,00 €
Animation d'un CME	Mairie de Saint Genis Laval	10 852,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	Mairie de Saint Genis Laval	55 139,00 €
Total projets municipaux		75 991,00 €

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation Ville aux différentes associations participant aux Opérations Sport Été 2017;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2017 correspondant aux dépenses générées par l'ensemble des actions 2017 décrites ci-avant;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville sur le compte 7478;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-avant le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2017;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

(Arrivée de M. CALLIGARO à 19 h 22).

M. le MAIRE.- « Vous noterez l'arrivée de Monsieur CALLIGARO à la 7^{ème} délibération. Il pourra voter cette délibération. Y a-t-il des questions ? »

B. PIERONI.- « Concernant le différentiel porté par la Ville, certes, ce dernier n'inclut pas le Mixcube, mais dans la subvention de la CAF de 156 875 € cet organisme tient-il compte du Mixcube ou pas ? »

G. COUAILLER.- « Oui, il en tient compte. De toute façon, on a enlevé le montant puisque la

délégation de service public n'a pas été retenue. Derrière, il y aura une délibération spécifique. La CAF tient compte des montants alloués au niveau du Mixcube puisque le montant sera reporté sur la prochaine délibération. »

M. le MAIRE.- « Y a-t-il d'autres questions ? (Non). Il faut lire « ...se décline en 7 actions énumérées dans le tableau ci-après. » et non 9. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

8 - JEUNESSE

Animations et chantiers Ville Vie Vacances 2017

Rapporteur : Monsieur Olivier BROSSEAU

Le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise, au cours des différentes vacances scolaires, l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et les jeunes.

Le dispositif s'articule autour de deux volets que sont les « animations VVV » et les « chantiers VVV » : l'un, permet aux jeunes l'accès à diverses activités du type séjour, animations de proximité, sorties diverses ; l'autre vise à responsabiliser les jeunes en leur permettant de participer, à des actions éducatives et citoyennes.

Tout d'abord, le dispositif Ville Vie Vacances, **volet animations**, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers en Contrat de Ville, même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser la mixité et la rencontre des publics. Pour la Commune, ce sont donc essentiellement les jeunes des Quartiers classés prioritaires qui sont éligibles, à savoir les Collonges, classé Quartier Politique de la Ville (QPV) et les Barolles, Quartier en Veille Active (QVA).

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (Ville, DDCS et CAF) et les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD) se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite proposés à la cellule départementale VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative, au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs, tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

Par délibération en date du 14 mars 2017, le Conseil municipal décidait le principe de reconduction des Opérations VVV - animations.

En 2017, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 2 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par le Centre Social et Culturel des Barolles et les éducateurs de prévention AJD, les actions menées par le Mixcube étant, jusqu'à présent, déjà inscrites dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour un montant de 6 000 €.

Les associations concernées fourniront aux financeurs un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires, sachant que l'enveloppe de l'État (CAF et DDCS) est directement versée aux porteurs de projets.

Le **volet chantier** quant à lui s'adresse aux jeunes des mêmes quartiers de 14 à 18 ans pour le financement de projets collectifs (14-16 ans) ou de projets individuels (16-18 ans). Des chantiers proposés par la Ville ou les bailleurs sociaux se déroulent lors des vacances scolaires (exemples : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, aide lors de certaines manifestations ...). Les jeunes sont positionnés et

encadrés « pédagogiquement » par les structures socio-éducatives que sont le Mixcube, le Centre Social et Culturel, ainsi que les éducateurs de prévention des AJD.

L'unique porteur de projet pour cette action reste toutefois la Commune qui assure la gratification des jeunes pour un coût prévisionnel de 3 000 €. L'indemnisation des jeunes se fait à partir des relevés de présences et par le biais de la Régie d'avances et de recettes de l'Espace Déclic.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux porteurs de projets des Opérations Ville Vie Vacances année 2017;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les comptes 6574 et 6068;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

B. PIERONI.- *« Comme chaque année, pour ce même projet, nous considérons qu'il est discriminatoire à l'encontre des jeunes qui ne vivent pas en quartier politique de la Ville. Certes, vous allez me dire que des activités sont proposées à tous. Je vous répondrai, comme chaque année, que des activités supplémentaires sont proposées aux jeunes des QPV, qui peut-être intéresseraient d'autres jeunes, d'autres quartiers de Saint-Genis-Laval. Saint-Genis Bleu Marine est pour l'égalité de traitement de tous les jeunes, quel que soit l'endroit où ils n'ont pas choisi de vivre. »*

O. BROSSEAU.- *« Ce sont les mêmes questions que l'année dernière, donc nous ne prendrons pas la peine de répondre. »*

M. le MAIRE.- *« Nous avons une palette d'offres d'activités sur la Ville, que ce soit le sport et d'autres activités pour les grandes vacances, qui intéressent l'ensemble de la jeunesse et peuvent répondre aux demandes de chacun. C'est l'un des axes nécessaires, que ce soit au niveau du scolaire ou de l'éducation citoyenne, qui permet d'aider la Ville dans ces travaux d'entretien des locaux. Nous avons forcément une différence d'appréciation politique sur ce sujet, au sens noble du terme. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

9 - COHÉSION SOCIALE

Programmation Cohésion Sociale 2017

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini le cadre d'action de la politique de la Ville en déterminant une nouvelle géographie prioritaire. Aujourd'hui, seul le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active (QVA) afin de bénéficier des crédits de droit commun.

Dès lors, la Ville avec tous les partenaires du territoire a établi un diagnostic partagé, puis a rédigé le nouveau Contrat De Ville 2015-2020 (CDV), document cadre signé par les partenaires le 22 janvier 2016. Le contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de

la Commune, améliorer le cadre de vie des habitants, prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Pour cela, deux objectifs transversaux ont été posés :

- construire « avec » et non pas « pour » les habitants, en organisant une démarche de travail avec eux dans toutes les étapes des projets;
- agir prioritairement envers la Jeunesse.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires, puis les actions 2017 cofinancées par les partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de Ville.

Aussi les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2017 sont :

- Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre du projet de **renouvellement urbain aux Barolles** :

- Mise en œuvre par la Ville et la Métropole des travaux de la tranche 2 du schéma directeur de requalification des espaces extérieurs du quartier élaboré en 2010, qui porte sur l'allée Champagnat, la place carrée, l'allée des Basses-Barolles et le mail des Barolles. Un AMO paysagiste a été retenu fin février 2017 et après une première étude préliminaire d'ici l'été, présentera des études de conception (scenarii d'aménagement).

- Mobiliser les principales politiques publiques

- **En matière d'insertion économique et d'accès à l'emploi.** Des projets seront menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche), en termes de maîtrise de la langue française, de l'utilisation de l'outil informatique dans la recherche d'emploi et de la création d'entreprise.

- **En matière de prévention - sécurité,** des actions sont menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ces actions reposent à la fois sur divers groupes de travail pluri-partenariaux qui permettent l'échange d'informations (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socioculturelles, bailleurs...), mais aussi sur diverses actions participant à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers jeunes et éducatifs avec les bailleurs sociaux, accueil de jeunes soumis à des peines de Travail d'Intérêt Général, rappels à l'ordre, vidéo-protection, prise en charge des exclus scolaires, aide aux victimes et accompagnement des violences intrafamiliales, suivi individualisé de jeunes vers l'insertion...).

Dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (**GSUP**) est programmée la **mise en place d'un jardin partagé dans le quartier des Collonges**. Par ailleurs, des « diagnostics en marchant » (déambulations inter-partenariales sur le quartier) permettront de repérer les dysfonctionnements du quotidien et d'enclencher une action coordonnée et réactive.

- Renforcer le lien social

Le volet culturel est toujours soutenu dans le cadre d'une action intitulée « Moi et les Autres » portée par « La Mouche ».

La Ville poursuit son engagement dans la démarche de participation des habitants, **en soutenant le Conseil Citoyen des Collonges**, collectif d'habitants et d'acteurs associatifs participant à l'élaboration de tout projet de la politique de la ville.

Des cours de boxe éducative pour les préadolescents et les jeunes sont également développés au cœur du quartier des Collonges en soirée et le weekend.

Enfin, le Mixcube porte une action partenariale sur les « Valeurs de la République » à travers la **sensibilisation à la citoyenneté, l'interculturalité...** Cette action met en relation les

habitants des Collonges, des Barolles, du CADA, le public de La Mouche et les enfants des écoles et collèges de la Commune.

Ainsi en 2017, la programmation « cohésion sociale » intègre 13 actions : 6 menées en 2016 sont reconduites, 2 sont développées et 5 sont des projets nouveaux

I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT

1 - RATTACHER LES QUARTIERS À LA VILLE ET LES DIVERSIFIER

En 2016, la Ville poursuivra le réaménagement des Barolles à travers la tranche 2 des travaux. L'objectif de ce réaménagement aura entre autre objectif de casser le linéaire minéral du Mail des Barolles, en végétalisant et repensant les cheminements.

2 - MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

Action I.2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes (action reconduite)

Un chantier éducatif pour les jeunes majeurs (18-25 ans), en lien avec le bailleur Grand Lyon Habitat, sera mené sur le patrimoine de ce dernier. Les jeunes seront positionnés par le Mixcube et les éducateurs. La Ville et le bailleur financeront chacun 50 % la rémunération des jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **6 600€**

- Participation attendue de Grand Lyon Habitat : 2 200€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)
- **Participation de la Commune : 4 400€**

Action I-2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers (action reconduite)

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (Ville Vie Vacances pour les 16-18 ans, éducatifs pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. À ce titre, la Commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour mettre à disposition un encadrant technique qui coordonnera le chantier et répartira les tâches entre les jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **415€**

- **Participation de la Commune : 415€**

Action I-2.3 : Plateforme linguistique (Cofinancement CDV : action reconduite)

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme...) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions sociolinguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs...). Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière et Givors.

Porteurs de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **30 250€**

- Participation attendue de l'État : 12 000 €
- Participation de la Région : 4 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 11 100 €
- **Participation de la Commune : 3 150 €**

Action I-2.4 : Mon image, ma voix (cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16-25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...). Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et La Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**

Coût prévisionnel : **16 488€**

- Participation attendue des autres Villes : 7 920€
- Participation attendue d'association : 5 928€
- **Participation de la Commune : 2 640€**

Action I-2.5 : Appui à la création d'entreprise (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » dans laquelle la Ville est partie prenante, promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité). Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **217 706€**

- Participation attendue de l'Europe : 20 000 €
- Participation attendue de la Région : 48 000 €
- Participation attendue de la Métropole : 12 000 €
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 50 000 €
- Autofinancement : 87 706 €
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

Action I-2.6 : CitésLab, Service d'amorçage de projets (cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la Ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leurs parcours professionnel. En 2016, cette action a été budgétée pour 3 ans supplémentaires (jusqu'au 30 août 2019), jusqu'à la fin de la convention signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **65 056€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 19 500€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 19 388€
- **Participation de la Commune : 8 168€**

Action I-2.7 : Informatique et insertion professionnelle (cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. Elle lui permet de maîtriser l'outil informatique dont l'apprentissage est basé sur la recherche d'emploi (consultation des sites liés à l'emploi, réalisation de leurs CV et lettre de motivation, mise en ligne et candidature par mail).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins et La Mulatière.

Porteur de projet : OASIS

Coût prévisionnel : **31 150€**

- Participation attendue de l'État : 6 250 €
- Participation attendue de la Métropole : 5 500 €
- Participation attendue des autres Villes : 8 000 €
- Autofinancement : 400 €
- Bénévolat : 8 500 €
- **Participation de la Commune : 2 500 €**

Action I-2.8 : La Médiation citoyenne (cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : AMELY

Coût prévisionnel : 13 751 €

- participation attendue de l'État : 2 000 €
- bénévolat : 7 451 €
- **Participation de la Commune : 4 300 € dont 2 300 € de mise à disposition de locaux**

Action I-2.9 : Aide aux victimes (action nouvelle)

En accord avec les orientations et besoins repérés dans le cadre du CLSPD, l'association LAVI tiendra des permanences d'aide aux victimes un après-midi par mois sur le territoire saint-genois. Ces permanences sont une aide psychologique et juridique pour les personnes victimes d'accidents, attentats ou agressions verbales, physiques, sexuelles ou intrafamiliales.

Des plaquettes d'information sur l'aide aux victimes et les accompagnements possibles seront également développées avec LAVI.

L'association s'intègre par ailleurs dans le partenariat local en participant notamment aux cellules de veille du CLSPD tous les deux mois.

Porteur de projet : LAVI

Coût prévisionnel : 5 000 €

- **Participation de la Commune : 5 000 €**

3 - RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Action I-3.1 : Soutien au développement social et culturel (action reconduite)

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la Ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité, la culture...

Porteur de projet : Centre Social et Culturel

Coût prévisionnel : **2 700 €**

- **Participation de la Commune : 2 700 €**

Action I-3.2 : Moi et les Autres (cofinancement CDV : action développée)

La Mouche a choisi cette saison des œuvres (théâtre et cinéma) pour s'adresser plus particulièrement aux adolescents et aborder les sujets suivants : l'identité, le positionnement par rapport au groupe et aux institutions, les réseaux sociaux, la différence, le libre arbitre, le dialogue avec les adultes...

Un ensemble d'actions (sensibilisation et pratique artistique) sera travaillé, principalement à l'attention des jeunes et avec les partenaires du territoire.

Cette action s'intègre dans le cadre de la déclaration de coopération culturelle métropolitaine en cours d'élaboration et sur laquelle la Commune de Saint-Genis-Laval souhaite s'investir.

Porteur de projet : **Commune**, « La Mouche »

Coût prévisionnel : **20 667€**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- Autofinancement : 1 500 €
- **Participation de la Commune : 6 000 €** (dont 5 000€ versés par l'État à la Commune auxquels s'ajoutent 13 167 € de budget de « La Mouche »)

Action I-3.3 : Boxe éducative (cofinancement CDV : action nouvelle)

Cours de boxe éducative organisés en soirée (19h-21h) et à destination des hommes, des femmes, mais aussi des plus jeunes avec un objectif de mixité filles / garçons (samedis 12-15 ans et 15-17 ans).

L'action sera développée en direction des préadolescents et des jeunes le week-end.

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **12 461€**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- Autofinancement : 1 340 €
- **Participation de la Commune : 6 121 €** dans le cadre de la DSP

Action I-3.4 : Réussite éducative et citoyenneté (cofinancement CDV : action nouvelle)

D'une part, cette action vise la prise en charge des exclus scolaires de plus de 3 jours dans les collèges de la Commune : contrat signé avec le jeune, proposant de revenir sur les causes de l'exclusion, d'établir un suivi pédagogique des cours avec un professeur ainsi qu'un planning de passage dans différentes structures ou services de la Ville afin de leur ouvrir le champ des possibles en terme de loisirs et de projet professionnel.

L'objectif étant de ne pas laisser les collégiens sans suivi durant le temps de l'exclusion et de leur faire prendre conscience des causes et conséquences de leurs actes, tant pour eux que pour leur entourage.

D'autre part, cette action comprend un volet "Ateliers Citoyenneté" de sensibilisation auprès des structures (collèges, maison de quartier / centre social) sous la forme d'ateliers citoyens (exemples : « police et justice », « la Loi et ses fonctions »...). Le but étant de former des citoyens éclairés connaissant leurs droits mais aussi leurs devoirs.

Porteur de projet : **Association LAVI (Lyon Aide Aux Victimes)**

Coût prévisionnel : **7 940 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- Autofinancement : 940 €
- **Participation de la Commune : 2 000 €**

Action I-3.5 : Mieux vive ensemble dans la République (cofinancement CDV : action nouvelle)

Suite aux événements tragiques de 2015-2016, cette action vise à lutter contre toute forme d'intégrisme et d'obscurantisme à travers la promotion du « mieux vivre ensemble » qui passe par les valeurs républicaines. Il s'agira de permettre à tous de se rencontrer, débattre, s'informer pour avoir les clés de compréhension du monde qui nous entoure, à travers

diverses actions tout au long de l'année qui seront montées en lien avec les habitants : organisation de débats publics ou de pièces de théâtre sur l'égalité, la liberté et la fraternité, exposition sur ces thématiques, visite de lieux de mémoire républicains, actions de sensibilisation et d'implication des jeunes dans la vie publique, mise en place de rencontres sur la laïcité, le fait religieux et le dialogue fraternel...

Porteur de projet : **Mixcube**

Coût prévisionnel : **23 942 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- **Participation de la Commune : 18 942 €** dont 4 500 € du budget politique de la Ville et 14 442 € dans le cadre de la DSP.

4 - POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Poste I-4.1 : Chef de projet Contrat de Ville

Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **39 880 €**

- Participation attendue de l'État : 13 293 €
- Participation attendue de la Métropole : 13 293 €
- **Participation de la Commune : 13 294 €**

Poste I-4.2 : Gestionnaire administrative et financière

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **21 968 €**

- Participation attendue de la Métropole : 5 492 €
- **Participation de la Commune : 16 476 €**

II- PROJETS D'INVESTISSEMENT

La section « investissement » ne présente que les actions proposées par les bailleurs au titre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité et répondant à l'axe du Contrat de Ville sur la mobilisation des politiques publiques.

Action II-1 : Cultivons la citoyenneté (cofinancement CDV : action nouvelle - en complément avec une action 2016)

Grand Lyon Habitat propose la création d'un jardin partagé au cœur du quartier des Collonges afin que les habitants puissent profiter d'un terrain à cultiver collectivement.

L'animation de ce jardin sera assurée par le Mixcube en partenariat avec le lycée horticole de Lyon-Pressin, projet présenté et initié dans la programmation politique de la ville 2016.

Ce nouvel espace permettra des rencontres et des échanges entre les habitants, et également l'organisation de diverses animations au cœur du quartier en lien avec le développement durable ou l'alimentation et la santé.

Maître d'ouvrage : **Grand Lyon Habitat**

Coût prévisionnel : 27 832 €

- Participation attendue de la Métropole : 11 500 €
- Grand Lyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 16 332 €
- **Pas de coût pour la Commune**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la Commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2017
Plateforme linguistique	I - 2.3	AFI	3 150 €
Mon image, ma voix	I - 2.4	Mission Locale	2 640 €
Appui à la création d'entreprise	I - 2.5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	I - 2.6	Graines de SOL	8 168 €
Informatique et insertion professionnelle	I - 2.7	OASIS	2 500 €
La Médiation citoyenne	I - 2.8	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	I - 3.1	Centre Social et Culturel	2 700 €
Boxe éducative	I - 3.3	Associations porteuses	6 121 €
Réussite éducative et citoyenneté	I - 3.4	LAVI	2 000 €
Mieux vivre ensemble dans la République	I - 3.5	Associations porteuses	4 500 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestation à verser en 2017
Chantiers Insertion jeunes adultes	I - 2.1	Divers Partenaires	4 400 €
Rémunération des encadrants sur le chantier	I - 2.2	Divers Partenaires	415 €
Aide aux victimes	I - 2.9	LAVI	5 000 €
Moi et les Autres	I - 3.2	La Mouche	6 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Moi et les Autres	I - 3.2	Commune	État	5 000,00 €
Chef de Projet Contrat de Ville	I - 4.1	Commune	État	13 293 €
			La Métropole	13 293 €
Gestionnaire Administrative et Financière	I - 4.2	Commune	La Métropole	5 492 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définis;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

M. le MAIRE.- *« Merci, Madame ROTIVEL, de la complétude de cet exposé sur le projet de programmation de cohésion sociale 2017. Il couvre de nombreux secteurs : le culturel, l'économie, le sociétal, les relations. C'est un parcours très diversifié que nous pouvons offrir à un certain nombre de jeunes pour répondre aux questions qui se posent sur le CSPD. Vous avez fait référence aux nombreux partenariats dans ces actions et j'en suis ravi. »*

B. PIERONI.- *« Ce projet, comme le précédent, appelle une réponse sensiblement identique. Nous confirmons, ce que vous savez déjà, à savoir que nous sommes contre les cours de boxe, dits éducatifs, développés dans ces quartiers. Boxe éducative lors des cours, mais une fois dehors, que restera-t-il de l'éducation apportée lors des cours ? Saint-Genis Bleu Marine préférerait que la commune pratique plutôt le principe de précaution et ne favorise pas ce genre de cours. Par ailleurs, nous trouvons qu'il est dommage que dans le même projet soient présentées diverses actions, dont certaines sont très intéressantes et inoffensives pour la sécurité commune. »*

T. MONNET.- *« Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2015 nous déclarions : « La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les Conseils Citoyens.*

La mise en place de « Conseils Citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Nous vous souhaitons de réussir dans cette mise en place. »

Lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2016, nous posons la question suivante : « Le Conseil Citoyen des Collonges est en place depuis quelques mois. Nous sommes très attachés à cette implication citoyenne dans notre ville. Nous souhaiterions avoir quelques informations la concernant. La participation attendue des habitants est-elle au rendez-vous ? Quelles sont les premières thématiques débattues en son sein ? Enfin, pourrions-nous être destinataires des comptes rendus qui en ont été faits et qui vous ont été communiqués ? ».

Aujourd'hui, après plus d'un an de fonctionnement, pouvez-vous donner au Conseil Municipal, votre sentiment, sans trahir leur indépendance, sur le déroulement de ce Conseil, de ses pistes de travail ou de réflexions ? Pensez-vous que de tels Conseils Citoyens pourraient demain rapidement essaimer sur notre territoire ? Pensez-vous qu'il puisse être opportun de proposer à un ou plusieurs membres de ce Conseil Citoyen de présenter lors d'un prochain conseil municipal, leurs expériences ? »

S. PATAUD.- *« Nous souhaitons saluer ces nombreux projets en faveur du développement du bien vivre ensemble, toujours dans cette dimension de réussite éducative à laquelle nous sommes très attachés. Nous nous réjouissons de voir l'intervention de cette association Lyon Aide Aux Victimes, aussi bien dans sa dimension juridique que d'aide psychologique et aussi*

sur son versant éducatif pour ces jeunes en perte.

À ce moment-là, nous nous étions quand même posé la question en Commission 1 et nous avons vu la pertinence -et Madame ROTIVEL l'a reposée ce soir- concernant les subventions apportées par notre commune, la commune d'Oullins et la commune de Pierre-Bénite. Nous avons vu que cela permettait aux victimes, de façon hebdomadaire, de rencontrer l'association, que ce soit sur notre commune, soit sur les deux autres. Est-ce que les habitants d'une commune voisine, comme Vourles ou Brignais, sachant qu'elles ne font pas partie du partenariat, pourraient en bénéficier, puisque nous sommes dans une dimension anonyme ? »

P. ROTIVEL.- « Je vous remercie de la direction portée aux actions en contrat de ville, qui sont intéressantes et que j'ai plaisir à essayer de coordonner avec Monsieur GUOUGUENI.

Pour répondre à la question de Madame PIERONI sur la boxe, je vous avais déjà répondu. Comme je vous l'ai dit en Commission : je n'ai pas besoin de gants de boxe pour vous mettre K.-O. Pour répondre plus sérieusement, on pourrait dire que la boxe se pratique avec des règles qui respectent l'intégrité de la personne. C'est un sport de plus en plus à la mode et très pratiqué, en particulier par nos hommes politiques de tous bords. Elle permet un travail cardio et du système musculaire. Parallèlement, ne faites pas d'amalgame, de raccourci et de stigmatisation. L'apprentissage de la boxe permet la maîtrise, la concentration, la canalisation d'énergie et a des valeurs éducatives dans le respect, la confiance, la discipline et le dépassement de soi. Des actions au niveau de la santé, des régimes alimentaires, du sport sont montées en parallèle. C'est de la boxe éducative et pédagogique. Cela permet à nos jeunes en déshérence d'avoir des activités qui puissent leur convenir. On peut aussi leur proposer de la danse en tutu, mais je pense que nous n'aurons pas d'adhésion.

Concernant la deuxième question relative au Conseil Citoyen, je déplore, Monsieur MONNET, que vous n'ayez pas assisté à la Commission 1. Je parlerai du Conseil Citoyen en complément de ce qui avait été donné l'année passée. Il s'est confirmé que nous en avons perdu en route, mais nous nous doutions. Nous avons un noyau dur de huit personnes. L'État avait exigé une inscription nominative en préfecture pour institutionnaliser les choses et responsabiliser les membres du Conseil Citoyen. Ils participent aux instances des contrats de ville et ils ont participé avec nous à l'après-programmation du contrat de ville. Ils sont force de propositions. D'ailleurs, le jardin partagé était l'une de leurs propositions, que nous avons mise en œuvre en commun avec les différents partenaires, notamment GLH, le Mixcube porteur et le jardin Pressin. Ils participent aux diagnostics en marchant. Il s'agit de faire le tour du quartier avec la police municipale, la gendarmerie, les bailleurs sociaux, les acteurs de quartiers, commerces et associations, pour faire un constat et répondre éventuellement à leurs demandes par la suite. Ils se réunissent tous les troisièmes jeudis du mois, parfois avec le chef de projet, Monsieur Guillaume TRY, quand ils le demandent, la déléguée du Préfet et un élu sur invitation. Je rappelle que le Conseil Citoyen doit être autonome. Ils nous font un compte rendu, mais il n'est pas obligatoire. Pour respecter cette autonomie, je regrette de ne pas pouvoir vous transmettre le compte rendu du Conseil Citoyen.

Madame PATAUD, merci de votre soutien sur les actions. Je vais vous donner la réponse que je n'avais pas la dernière fois. L'association Lyon Aide aux Victimes (LAVI) a une plateforme téléphonique, qui distribue les demandes en fonction des territoires sur le sud-ouest Lyonnais. Saint-Genis-Laval est venu se joindre à Oullins et Pierre-Bénite, mais auparavant Saint-Genis-Laval ne participait pas à cette action et les Saint-Genois avaient la possibilité d'aller sur Oullins et sur Pierre-Bénite. De la même façon, Saint-Genis-Laval ou Pierre-Bénite accueillent toutes les personnes victimes du territoire en espérant que d'autres viennent se joindre à nous pour étendre la possibilité d'accueil. »

C. DARNE.- « La réponse donnée par Pascale ROTIVEL est excellente. Vous m'avez surpris, Madame PIERONI, en pointant la boxe comme une arme que l'on donnerait aux jeunes des quartiers. C'est une erreur monumentale. La boxe, comme beaucoup d'autres sports dits de combat : judo, karaté, taekwondo, sont des écoles de la vie au même titre que les sports collectifs plus répandus : football, basket, handball, volley.

Comme son nom l'indique, il s'agit de boxe éducative. Je peux vous assurer que Denis Truchet, qui a créé le club de boxe Saint-Genois à côté du Mixcube, avec toute l'énergie qui

est la sienne, est un sportif de très haut niveau à Saint-Genis-Laval, puisqu'il a été vice-champion de France à Gerland. Il redonne sans compter à un nombre toujours plus important de jeunes et moins jeunes ce que ce sport lui a apporté. Je connais cet éducateur depuis son enfance et je le vois agir avec les jeunes des quartiers des Collonges, des Barolles ...

Il faut, Madame PIERONI, pour maîtriser la fougue de cette jeunesse, parfois turbulente, une capacité hors du commun pour les amener à se respecter, à s'encourager et à faire équipe pour obtenir les brillants résultats qu'ils ont eus dernièrement. Dans un article du Progrès, on retrouve les résultats qu'ils ont obtenus cette année. Je vous invite à venir assister à un entraînement. Dans ce noble art, après les efforts que vous avez dépensés lors des séances d'entraînement épuisantes, le soir vous n'avez plus envie d'aller traîner dans les rues ni dans les quartiers. Vous n'aspirez qu'à une douche et beaucoup de repos.

Ce club est passé de 30 à 170 adhérents, dont 20 filles. L'une d'entre elles est en équipe de France. Les adultes qui boxent sont médecins, kinésithérapeutes, chefs d'entreprise. Personnellement, je souhaite que nous ayons encore plus d'éducateurs sur notre ville, comme celui que je vous ai cité. C'est un vrai vivre ensemble qu'il enseigne dans ce quartier.

J'aurais pu vous persuader, Madame, que vous vous trompiez et faire beaucoup plus long, encore plus long que Fabienne TIRTIAUX sur des sujets culturels, mais cela m'aurait demandé un véritable entraînement sportif que je ne peux pas faire.

Je souhaite vous informer des résultats obtenus par ce club et vous réitère mon invitation à venir assister à un entraînement, sans croiser les gants. Pour information, notre nouveau Premier Ministre, Édouard PHILIPPE, ainsi que l'ancien Premier Ministre, Manuel VALLS, et notre ancien chef de l'État, Nicolas SARKOZY, pratiquaient ce sport. Je crois que Jean-Marie LE PEN a aussi croisé les gants. »

M. GUOUGUENI. - *« Il ne s'agit pas forcément de répondre à des questions, mais il y a deux éléments que je souhaite apporter. Premièrement, je voudrais remercier toute l'équipe municipale qui gravite autour de la programmation de la cohésion sociale. Comme l'a rappelé Madame ROTIVEL, c'est un vrai projet multipartenarial, qui implique énormément de porteurs de projets.*

À travers mon intervention, je remercie également les porteurs de projets des structures associatives saint-genoises. Au-delà, comme l'a expliqué Madame ROTIVEL, sur certaines thématiques, notamment l'emploi, l'insertion, la prévention de la santé, nous étions plutôt sur une dimension de bassin de vie et donc en intercommunalité.

Je voudrais rappeler deux éléments car j'ai entendu des choses concernant la discrimination et le dispositif. Premièrement, le dispositif de la cohésion sociale, au même titre que le dispositif du contrat enfance jeunesse s'inscrit dans une politique de l'État pour lequel la Ville intègre ces politiques à travers le partenariat du cofinancement. Ces dispositifs sont avec des éléments de critères pour la plupart objectifs, mais bien sûr comme on a affaire à des relations humaines, il y a une part de subjectivité.

Je rappelle aussi que toutes ces politiques publiques -et Madame ROTIVEL vous fournira des bilans- s'inscrivent dans de l'évaluation. Il y a une programmation, une étude du projet, des fiches évaluatives et des bilans. C'est à partir de ces bilans-là, lors du passage devant les différents organes de l'État pour les diverses subventions, qu'elles sont acceptées ou pas en fonction d'éléments qualitatifs et quantitatifs. Je parle encore une fois sous le contrôle de Madame ROTIVEL.

Ensuite, vous dites qu'il s'agit de discrimination et que cette politique est à destination d'un certain public. C'est vrai parce qu'il y a une géographie prioritaire, qui est celle qui a été définie, mais pour autant la politique de la Ville ne s'arrête pas à la cohésion sociale uniquement à travers ce dispositif. Je rappelle les BMJ dans lesquelles il n'y a aucune commission d'appartenance à un quartier ou une zone de Saint-Genis-Laval, le projet éducatif du territoire, qui s'intègre dans un parcours éducatif, culturel et artistique, pour lequel il intervient dans le cadre du périscolaire en l'occurrence des écoles, indépendamment de l'appartenance de tel ou tel quartier de Saint-Genis-Laval, mais qui recouvre tous les quartiers, les jobs d'été puisque vous avez évoqué la question de l'emploi, les dispositifs sport été, portés par des structures associatives sportives et des structures de loisirs.

Je voudrais revenir aussi sur la question des clubs sportifs pour les personnes défavorisées ayant des problèmes. Je rappelle qu'il existe le CCAS, pour lequel il peut y avoir des demandes. Nos structures associatives et sportives sont responsables et prennent leur part de responsabilité sur ces questions. Je parlerai notamment du judo, qui permet une cohésion au sein des pratiques pour s'adresser au maximum de pratiquants, indépendamment de leur quartier ou de leur niveau social.

Je termine sur les structures de loisirs, sur lesquelles vous votez régulièrement une aide aux familles qui rencontrent des difficultés, encore une fois, indépendamment de l'endroit où elles demeurent. À partir du moment où elles sont saint-genoises, elles sont éligibles à ces aides.

Les dispositifs sont dans un cadre bien réglementaire. Nous nous y plions car c'est une politique au niveau national, que nous souhaitons décliner à travers la Métropole et plus particulièrement au niveau de la Ville. Pour autant, au niveau de la politique de la Ville au sens municipal, il y a une vraie politique de cohésion sociale pour tous les Saint-Genois. »

T. MONNET.- *« J'ai posé deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu, Madame ROTIVEL. Je vous les redonne. Vous m'avez donné le fonctionnement et les grandes lignes. Je vous en remercie. Ce n'est pas très grave si je n'ai pas eu le compte rendu. Vous le faites très bien. Pensez-vous que le Conseil Citoyen pourrait rapidement essaimer sur le territoire ? Il faudrait voir si des quartiers pourraient être intéressés par la démarche. Je sais que cela s'est fait dans d'autres villes et les quartiers s'en sont bien portés. Pensez-vous qu'il puisse être opportun de proposer à un ou plusieurs membres de ce Conseil Citoyen de présenter leurs expériences lors d'un Conseil Municipal ? Merci. »*

P. ROTIVEL.- *« Je me fais toujours un plaisir de vous répondre, Monsieur MONNET. Concernant les autres territoires favorables, à l'instar de celle-ci, c'est une action qui peut être distribuée dans d'autres quartiers. Le seul problème est toujours le même et il est financier, à savoir que les Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires des villes ont des crédits spécifiques de l'État. Pour faire la même chose dans les autres quartiers, il faudrait des crédits de droit commun, mais on peut réfléchir à les mobiliser pour mener la même expérience, qui est très intéressante.*

Concernant l'intervention des membres du Conseil Citoyen au Conseil Municipal, ils peuvent intervenir au niveau des instances de contrat de ville, mais ils n'ont pas une priorité en tant que membre du Conseil Citoyen. Ils peuvent se mettre avec le public ou poser une question à la fin. »

T. MONNET.- *« J'entends bien qu'il n'y ait pas de priorité dans le sens où ces personnes ne sont pas obligées de venir. C'était une proposition. On peut leur demander à titre personnel s'ils trouvent intéressant d'expliquer la manière dont ils fonctionnent. C'est évidemment sur la base du volontariat. Il serait intéressant de voir la façon dont ils perçoivent cette expérience et comment ils l'envisagent sur du long terme. Vous parliez des personnes qui avaient rejoint le Conseil et qui n'y étaient plus. Elles pourraient éventuellement expliquer le pourquoi du comment et répondre à quelques questions. C'est tout. »*

P. RITOVEL.- *« Pour conclure, ils peuvent être référents de ce qui se dit, mais dans la structure autonome, ils ne doivent pas être au Conseil Municipal pour exposer leur projet. »*

T. MONNET.- *« Pourquoi ? »*

P. ROTIVEL.- *« C'est l'État qui l'exige et c'est la règle du contrat de ville et de la constitution du Conseil Citoyen. »*

M. le MAIRE.- *« Le législateur l'a voulu ainsi. Comme l'a indiqué Monsieur GUOUGUENI, il s'agit de mettre en œuvre les actions de la cohésion sociétale, mais au-delà de ce qui a été cité par Madame ROTIVEL et les intervenants, nous construisons une cohérence de l'ensemble des actions en direction de la jeunesse et des quartiers en contrat de ville, qui sont totalement reliés aux autres dispositifs de la Ville. Nous bâtissons depuis plusieurs années, mais les choses sont longues à mettre en œuvre. Pour répondre à Madame PATAUD, nous sommes en train de mettre en œuvre le parcours éducatif, culturel, sportif et développement durable, ainsi que le parcours de loisirs éducatifs avec le contrat enfance*

jeunesse et différentes dispositions, le parcours de formation des jeunes dans les différentes actions menées et le parcours formation à la citoyenneté. Nous sommes dans cette cohérence. Bien entendu, il est important que l'on puisse faire cela en partenariat avec les villes voisines parce que les limites administratives communales n'ont pas de sens. On le voit bien, que ce soit en matière d'insertion, d'emploi ou d'économie, on travaille sur un bassin de vie et d'emploi sur lequel on dépasse largement les frontières de la commune. Après, se pose quand même le problème des financements. On aurait des dispositifs où tout le monde viendrait piocher sans participer à l'effort des contribuables saint-genois, oullinois ou autres. Il faut aussi une équité dans la participation des différentes communes.

Sur le Conseil Citoyen, je suis extrêmement prudent. Il a été créé par le législateur dans les quartiers en contrat de ville. Nous sommes au stade de l'expérimentation. Pourquoi vouloir à tout prix que les membres du Conseil Citoyen s'expriment devant le Conseil Municipal s'ils n'en ont pas le souhait ? Aujourd'hui, ils ont une démarche. Vous demandiez un compte rendu des activités, c'est dans les actions du CUCS. Dans le jardin partagé, les clôtures sont posées. Il suffit d'aller dans le quartier où des visites en marchant se sont faites avec des partenaires. Les élus sont très en retrait. C'est ce que nous souhaitons pour qu'ils s'approprient les choses. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans un rendu compte. Si un jour ils le souhaitent nous verrons, mais ce n'est pas le mode de fonctionnement. Il faut aussi donner confiance avant à des habitants, qui sont parfois loin de cette démarche. Sur le quartier des Collonges, ce n'est pas toujours très simple. Ils doivent plutôt aller dans l'expérimentation avant de l'étendre à d'autres quartiers. Des problèmes de financement se posent. Il faut aussi avoir des sujets et des appuis locaux, des bailleurs sociaux qui s'investissent ou des associations de quartiers. Faisons déjà le souhait qu'ils réussissent entre eux. Ils sont en bonne voie. Ils ont cette démarche qui est appuyée par Guillaume TRY qui y participe en tant que technicien avec l'appui des structures du quartier. Les choses vont bien se dérouler. J'insiste sur cet aspect expérimentation. Nous n'allons pas nous lancer partout. Nous allons commencer par expérimenter les choses. On avance étape par étape.

Je voudrais remercier tous les partenaires car nous en avons beaucoup, même le lycée Plessin. Nous arrivons à fédérer l'ensemble des acteurs de la commune et c'est ce qui me paraît le plus positif. Dans cette cohérence, nous arrivons à décloisonner différents acteurs. Cela me semble primordial. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

10 - COHÉSION SOCIALE

Demande de financement d'équipements de sécurité pour les agents de la police municipale

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

En 2015, au regard du contexte national, l'État a proposé aux communes de cofinancer via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) entre autres, des gilets pare-balles aux personnels armés ou non dès lors qu'ils exercent en uniforme (policiers, gardes-champêtres et ASVP). La Ville avait alors pu bénéficier d'une subvention de l'État pour l'équipement de ses agents de police.

Par une circulaire en date du 16 janvier 2017, le Ministre de l'Intérieur a décidé de reconduire le subventionnement de gilets pare-balles, à hauteur de 50 % de l'équipement et dans la limite de 250 € l'unité.

Pour faire suite aux nouveaux recrutements au sein de la Police Municipale et afin d'assurer la sécurité de ses agents lors de toute intervention extérieure, la Ville entend acquérir de nouveaux gilets pare-balles et souhaite solliciter un cofinancement de l'État.

En conséquence,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **SOLLICITER** dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le versement de la subvention correspondant à 50 % du montant de l'équipement et dans la limite de 250€ l'unité;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

11 - CULTURE

Mécénat du festival "Les Musiques de Beauregard"

Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX

La prochaine édition « Les Musiques de Beauregard » ont eu lieu du 17 au 21 mai 2017.

Ce festival est porté par l'envie de partage et de diversité. Il revisite « les musiques anciennes » à l'époque contemporaine. Il propose des créations insolites capables de susciter la curiosité de tous et invite à la découverte de l'environnement naturel et bâti. La volonté est marquée depuis plusieurs années d'ouvrir ce dernier aux enfants et aux familles. Ainsi, plus de 300 enfants des écoles élémentaires assistent à des représentations et la journée au parc, le dimanche, constitue un lieu convivial et différent d'approche de la culture.

Le financement de ce dernier repose sur des partenaires institutionnels mais également sur le partenariat avec le secteur privé. À ce titre, les entreprises apportent leur concours soit par le biais d'avantages en nature, soit dans le cadre des dispositifs du mécénat.

Pour le festival 2017, le mécénat financier s'élève à 55 600 €, la société DIATEX ayant réglé son financement en 2016 (3 000 €).

Au regard de la comptabilité publique, une délibération doit être expressément votée pour ces recettes de mécénat financier.

Les recettes seront imputées sur le budget 2017 (70/7062/311).

SOCIÉTÉ	MONTANT ALLOUÉ EN EUROS
AUCHAN	10 000,00
ALTERA COGEDIM	7 000,00
STEF	5 000,00
ENEDIS	3 600,00
META CONCEPT	3 500,00
CABINET GRILLON	3 000,00
PEIX	3 000,00
GEODE CONSEILS	3 000,00
SYBORD	3 000,00
EIFFAGE	3 000,00
UTEI	2 500,00
SAINT-GENIS 2	3 000,00
MTG	1 500,00
TARVEL	1 500,00
Total	52 600,00

Une convention de mécénat est établie, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation du festival,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons ci-dessus listés et s'élevant en 2017 à un montant total de 52 600 €;
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mécénat et tout avenant afférent.

Y. CRUBELLIER.- *« Avant d'intervenir, nous voudrions savoir si dans le pré-bilan que vous aviez présenté en 2015 concernant le bilan des « Musiques de Beauregard » vous avez pu obtenir l'indemnité que vous attendiez due aux intempéries, qui avaient empêché certaines représentations. Le bilan définitif pourrait-il nous être communiqué pour cette année ?*

Certes, la part du mécénat représente plus de 55 000 € pour cette année et c'est un peu plus que la dernière fois. En effet, les entreprises font preuve de générosité en bénéficiant d'une remise d'impôt et peut-être de places de VIP. C'est le jeu du mécénat. Cependant, vous pouvez constater qu'il n'y a qu'une seule nouvelle entreprise cette année. Les autres renouveau leurs expériences passées. Comme nous sommes parfois écoutés et que nos idées sont parfois reprises pour le bien commun, nous aimerions aussi vous suggérer de mettre en place un partenariat avec les jeunes Saint-Genois, qui pourraient tourner des mini-vidéos pour présenter ces spectacles et inciter de nouvelles entreprises à pratiquer le mécénat. En effet, sur notre territoire, nous avons un nombre considérable de grosses entreprises, qui font la joie de l'emploi et du dynamisme de notre territoire, mais quand on regarde la liste des entreprises qui ont donné au mécénat, il y a encore à faire pour essayer de récupérer une somme plus importante. Le budget de ces « Musiques de Beauregard » est assez conséquent. Le but est d'arriver à l'autofinancement ou au moins limiter la perte.

Nous vous proposons de communiquer et de vendre mieux ce cinéma. Vous voyez, nous ne sommes pas contre la culture, mais il y a des limites et il faut financer au maximum pour éviter que ce soit les contribuables qui le fassent. Il y a encore du potentiel à développer, notamment auprès des entreprises par ce démarchage et par cette envie de leur donner. Au-

jourd'hui, les moyens de communication sont nombreux : Facebook, YouTube, et permettraient de tourner un petit film sur ce qui s'est passé récemment ce week-end, que vous pourriez faire réaliser par des jeunes des quartiers. Avec un appareil photo numérique et un ordinateur, cela se fait très facilement ou pour pas cher. Cela permettrait de vendre un peu mieux pour augmenter ce mécénat. »

A. CALLIGARO.- « Merci. Je n'ai rien à redire sur le mécénat en tant que tel. Au sujet du festival de Beauregard et de l'ensemble des manifestations auxquelles les élus de la commune sont conviés, nous réitérons notre demande de recevoir par mail les invitations en cohérence avec la dématérialisation souhaitée et non par courrier. S'il vous plaît. Merci. »

F. TIRTIAUX.- « Concernant les différents types de mécénat, il y a énormément d'autres événements et associations qui sollicitent les entreprises et les mécènes. Il a toujours été clair que le festival n'irait pas en concurrence avec les « Musiques de Beauregard » ou les associations sportives et qu'il n'était pas question que les dons que nous chercherions seraient plus élevés et plus conséquents pour ne pas entrer en concurrence avec les autres acteurs associatifs du territoire qui, à juste titre, doivent aussi pouvoir privilégier leurs relations avec tous les acteurs économiques du terrain.

Je voudrais aussi compléter la délibération, qui vous a été présentée, dans la mesure où il est fait mention d'avantages en nature. Ce n'est pas écrit dans la délibération dans la mesure où les dons ne sont pas financiers, mais nous avons évalué à près de 12 000 € les avantages en nature que nous avons reçus. Des petites entreprises locales nous ont aidés, notamment pour le banquet, par exemple, MALARTRE, BIO A PRO, Le Petit Campagnard, La Maison du Jambon, DIATEX avec du tissu, TARVEL avec l'idée de la scénographie, les plantes... Le propre du mécénat est que l'aide que les entreprises nous donnent soit complètement déconnectée par rapport à ce qu'ils reçoivent en retour, notamment par rapport à la communication ou à des places. C'est l'esprit même du mécénat.

Il y a un autre élément que je viens de recevoir et que je ne peux m'empêcher de partager avec vous. Il s'agit d'un petit bilan chiffré de la fréquentation ce week-end. Quand on comptabilise le nombre de personnes qui ont assisté à la soirée des mécènes, aux trois spectacles, à l'enquête, au banquet et à nos journées au parc, on comptabilise la présence et la participation de plus de 4 621 personnes à ce festival 2017. C'est pourquoi nous pourrions dire après coup que les Saint-Genois y portent un certain intérêt. Je vous remercie. »

M. le MAIRE.- « Monsieur CRUBELLIER, vous n'êtes pas contre la culture, mais vos interventions vont toujours dans le même sens.

Concernant le film réalisé par des jeunes des quartiers, nous ne pouvons pas le faire puisque vous n'avez pas voté la délibération sur la cohésion sociale. Il faut être cohérent avec votre vote. On ne peut proposer quelque chose que l'on refuse en votant contre. C'est un constat.

Plus de 4 600 personnes sur ces quatre journées, avec le beau temps et une journée au parc gratuite et une ambiance très familiale avec des personnes très heureuses d'être ensemble et de se rencontrer, de toutes origines sociales et de tous niveaux socioprofessionnels et autres, je trouve que c'est très positif pour notre ville. C'est une action à laquelle nous tenons et qui se fait maintenant en biennal en alternance avec le festival « Paroles Paroles ». Vous évoquiez le mécénat et vous dites qu'il fait voir les entreprises, mais les entreprises de notre territoire sont extrêmement sollicitées par l'ensemble des acteurs associatifs de notre territoire et mêmes voisins. Il suffit de voir « Les Foulées de Beauregard » et le nombre de mécènes locaux participants. Madame TIRTIAUX vous en a cité quelques-uns, mais il y en a beaucoup d'autres. C'est valable également dans les gymnases où vous verrez des entreprises locales. Ce n'est pas uniquement les entreprises extérieures. Il y a un certain niveau de financement, qui demande des entreprises qui ont un peu plus d'assise financière et qui permettent de faire jouer le mécénat.

Comme les interventions de Madame PIERONI sur les associations, il s'agit de mensonges éhontés. De la même façon, je voudrais répondre aux deux premiers points de votre tract car là aussi vous êtes dans le mensonge habituel. C'est la technique du Front National qui vous pousse à faire cela. On l'a vu pendant toute la campagne des présidentielles et on le verra encore pendant les élections législatives. Vous dites qu'en 2016, les frais de réception s'élevaient de 1 520 € à 6 000 €, soit + 390 %. C'est énorme. N'oubliez pas que le budget que

nous avons voté en 2017 intègre les frais de réception du festival de Beauregard qui n'était pas organisé en 2016. Quand il y a des dépenses, il faut aussi avoir l'honnêteté intellectuelle, à un moment donné, et j'aimerais bien qu'un jour vos arguments rejetés par l'ensemble des membres de ce conseil et des citoyens. Cela paraît important. Vous évoquez les dépenses sans jamais parler des recettes. Madame TIRTIAUX nous a indiqué que nous avions eu des recettes supplémentaires au niveau du mécénat.

Concernant les locations immobilières : de 5 759 € à 44 080 €, soit + 765 %. Évidemment, pour le festival de musique, nous avons loué un chapiteau et un certain nombre de dispositifs liés au festival et qui créent cette augmentation. En 2018, j'espère que vous aurez au moins une fois dans vos propos l'honnêteté intellectuelle de saluer la diminution des frais de réception et de locations immobilières, qui vont descendre de 400 % d'un côté et de 800 % de l'autre. À force de dire des mensonges ou des interprétations abusives comme nous avons pu le voir tout au long de vos discours, que ce soit sur l'euro, sur l'écu et sur un certain nombre d'autres choses, cela commence à bien faire. Soyez au moins intellectuellement juste car vous êtes aussi conseiller municipal et responsable. Vous savez ce qu'est un budget et vous savez également que nous avons des dépenses et des recettes. Si nous gaspillions tant, selon vous, comment aurions-nous pu, depuis sept ans, stabiliser la taxe communale à 0 % et diminuer les charges à caractère général de la ville ? Vos postures politiques excessives et éhontées s'opposent finalement à la réalité des faits. Je sais malheureusement que cela fonctionne. Vous faites ce type de tract parce que c'est une posture politique, mais vous ne donnez pas les éléments qui permettent aux citoyens d'avoir au moins une vue objective des choses. J'attends l'année prochaine pour que vous vous félicitez de la diminution des frais qui ont augmenté cette année du fait d'une manifestation exceptionnelle. C'est valable pour toutes les manifestations, même les recettes parfois exceptionnelles que nous avons. Je prends toujours la précaution de le préciser, au moins par honnêteté intellectuelle. Cela me permettait de répondre aux deux premiers points.

Vous avez cité par ailleurs les frais téléphoniques : 14 %. Ce sont des frais liés à l'implantation de la police municipale en extérieur. Les frais téléphoniques ne sont pas les mêmes. C'est pour la sécurité, mais si vous êtes contre la sécurité il faut me le dire. Nous supprimons les lignes téléphoniques. Nous avons relié tous les visiophones des écoles avec des lignes téléphoniques pour des raisons de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate. Si vous contestez cela, je dirai aux Saint-Genois que vous êtes contre la sécurité des personnes. Nous allons couper les câbles et nous allons revenir à des consommations de l'année 2017. Je comprends bien et je note avec attention que politiquement vous vous opposez à ces augmentations quand il y a des éléments de développement supplémentaire pour la sécurité de nos enfants. Ce n'est pas une posture politique, mais une réalité de vos propos et de votre discours.

Concernant le déficit de la culture : + 9 %, je n'y reviendrai pas car si on vous écoutait notre ville serait bien triste en termes d'animation dans les quartiers et dans l'animation culturelle parce que vous ne feriez plus grand-chose dans ce domaine. Nous aurions une ville extrêmement triste, comme on a pu le voir dans certaines villes gérées par vos amis politiques.

Je voulais faire cette mise au point car vous gagnez des voix en étant dans le mensonge, et ce n'est pas la réalité des choses. Il faut que tous les conseillers municipaux, qui sont dans l'action, soient responsables et savent faire la différence par rapport à des postures seulement politiques. »

Y. CRUBELLIER. - « Ne vous énervez pas comme, cela Monsieur le Maire. Premièrement, c'est une délibération sur le mécénat. Vous expliquez que j'ai distribué un tract avec certains éléments, mais ces éléments étaient dans le budget et quand j'ai posé les mêmes questions je n'ai pas eu les réponses au moment du budget. J'ai repris tous ces éléments. Je n'ai jamais eu de réponse de votre part. Maintenant, on parle de mécénat et vous venez hurler, etc. Nos tracts sont diffusés et lus. On en reparlera. Oui, il y aura une diminution l'année prochaine. Si on ne fait pas le festival de Beauregard, il y aura « Paroles Paroles ». En 2015, on n'a pas eu le bilan des « Musiques de Beauregard ». On attendait une indemnité d'assurance. On ne me répond pas. Je mettrai dans mon prochain tract que le Maire ne veut pas me répondre sur les indemnités et qu'on ne me présente pas le bilan de 2015 que je demande. On peut se poser des questions. Vous m'apportez des éléments de réponse sur les frais téléphoniques et sur les réceptions. Dans ce cas, il faut faire une association avec un protocole avec la Mairie comme pour Beauregard... Quand je demande quelque chose sur des frais somptueux et que ce sont les Saint-Genois qui paient... Je ne vais pas refaire un débat sur le budget. J'ai déjà

donné mes opinions et notre orientation budgétaire. Je ne vois pas l'intérêt aujourd'hui de faire une question orale devant le groupe pour m'interpeller sur mes mensonges, que je suis le méchant petit canard et que je réponds n'importe quoi ! Il faut arrêter. Il y a quand même des faits et des chiffres. Vous avez vos réponses. On se pose des questions. Pour avoir des réponses, il faut que je fasse un tract et que ce soit une bombe ! Je suis très content d'avoir des réponses et je vous remercie de me répondre, mais ce n'était pas une délibération sur la culture. Quand on apporte des éléments, on est toujours méchant. Je ne vais pas en parler pendant des heures... »

M. le MAIRE. - *« Vous n'avez pas posé ces questions au Débat d'Orientations Budgétaires ni au budget. Sinon nous vous aurions très largement expliqué les augmentations. Vous faites l'of-fusqué en disant que vous avez posé des questions, mais il faudrait déjà les poser. Je considère aujourd'hui que l'on doit dire la vérité aux Saint-Genois. Si on a une défiance vis-à-vis des hommes politiques c'est à cause de ce type de comportement et c'est ce qui me fâche. Vous pouvez me dire que nous ne répondons pas, mais c'est aussi une posture permettant de dire : « Je pose des questions, mais je n'ai pas de réponse. » C'est un peu court. Vous pou-vez poser les questions au budget. C'était clairement indiqué dans le budget. Je conteste et je condamne l'intervention de Madame PIERONI : « Les associations n'ont plus droit aux salles gratuites ». Et j'en oublie. Vous annoncez des choses fausses. Il n'est pas possible d'avoir un débat sur un fonctionnement municipal avec ce type d'arguments. Je donne une réponse à votre tract qui est éhonté... »*

Y. CRUBELLIER. - *« Cela n'a rien à voir. »*

M. le MAIRE. - *« Si car vous attaquez les cérémonies dans ce tract alors que ce ne sont pas des dépenses somptueuses. Elles sont liées au festival des « Musiques de Beauregard », dont les éléments sont présentés régulièrement. Nous donnons les bilans à chaque fois. Nous avons pu faire jouer l'assurance. Si vous posez la question au-delà d'un geste théâtral du Conseil Municipal vous avez les réponses. Vous aviez posé une question sur les gilets pare-balles et nous vous avons donné des réponses. De temps en temps, quand vous posez des questions vous avez les réponses. C'est pareil pour Monsieur CALLIGARO ou Monsieur MONNET. Parfois, cela ne va pas aussi vite que vous le souhaiteriez, mais nous essayons de répondre dans la mesure du possible.*

Je tenais à faire cette mise au point car le débat ne peut pas se contenter d'affirmations fausses et qui ne font aucune référence à la réalité des faits, notamment aux recettes que Madame TIRTIAUX est allée chercher. C'est un peu dur pour elle car elle a passé beaucoup de son temps à aller chercher auprès des mécènes un certain nombre de participations. J'ai participé aussi, mais c'est elle qui a fait le plus gros du travail. Je tenais à l'en féliciter ain-si que l'équipe culturelle qui est plus que réduite pour des raisons de mutualisation pour baisser nos charges à caractère général et qui permettent de stabiliser les impôts de nos contribuables. C'est aussi notre souci de tous les jours. Ce n'est pas du gaspillage et ils es-saient de gérer au mieux les deniers du contribuable. Je tenais à faire cette mise au point. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

12 - CULTURE

Saison culturelle de La Mouche 2017/2018

Rapporteur : Madame Nicole CARTIGNY

Investir l'espace public, développer l'action culturelle sur le territoire, attirer un nouveau public constituent les orientations de la politique culturelle. Différentes actions ont ainsi été déclinées :

- le développement d'un travail de partenariats et d'actions culturelles avec les acteurs locaux des secteurs sociaux, éducatifs, culturels, économiques ... ;
- le développement du festival des Musiques de Beauregard, la mise en place d'un principe de compagnies associées, l'augmentation du nombre de séances de cinéma hebdomadaires et le développement des séances spécifiques (cinés-débat, Croq'ciné, Ciné-thés, Nuit du cinéma, etc.) et la participation à des événements phares régionaux ou nationaux (festival «Lumière», festival «Télérama»);

- l’optimisation du rayonnement de la structure, par sa reconfiguration d’une part mais aussi par la mise en place de partenariats sur l’agglomération, ainsi qu’avec le nouveau nom, « La Mouche », à la rentrée 2013.

En 2016, l’arrivée d’une nouvelle directrice s’inscrit à la fois **dans la continuité des axes engagés** :

- rayonnement de la Mouche au niveau métropolitain et régional (participation aux réseaux Groupe de 20, Réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, festival «Les Utopistes» ...);
- aide à la création artistique (développement des résidences, des coproductions et des présences artistiques sur le territoire);
- diffusion de spectacles hors-les-murs au plus proche des habitants, notamment dans le cadre des temps forts («Paroles Paroles» et «Les Musiques de Beauregard»);
- renforcement des liens entre les activités cinéma et spectacle vivant, notamment dans les parcours construits à destination des publics scolaires;
- poursuite de la réhabilitation des locaux (mise aux normes de l’intérieur de la salle).

dans la prise en compte de nouveaux enjeux qui visent tant à une cohérence - complémentarité de l’action que d’une optimisation financière encore accentuée :

- meilleure coordination des acteurs locaux pour favoriser le partage du projet et notamment la préparation de chaque festival;
- Intégration du festival «Les Musiques de Beauregard» à la programmation de La Mouche qui s’alternera désormais en biennale avec le festival «Paroles Paroles». Chaque saison accueillera un festival grand format et une version clin d’oeil de l’autre festival;
- développement des outils de communication et de la billetterie dématérialisés, ainsi que des opérations de communication en partenariat avec les salles de spectacles voisines;
- développement et recherche de nouveaux financements (labels arts et essais, culture et santé, politique de la ville, Métropole, Région ...) et notamment des fonds privés (mécénat).

LA PROGRAMMATION DE LA MOUCHE

Pluridisciplinaire, accueillant des formats très divers (petites et grandes formes) dans et hors les murs, elle propose 21 spectacles et 43 représentations.

Elle est pluridisciplinaire, avec la présence des différents arts de la scène : théâtre, musique, chanson, cirque, théâtre d’objet, danse...

Elle s’intéresse aux écritures contemporaines (*Paradoxal, Histoire de Clara, Ulysse nuit gravement à la santé ...*) sans oublier les classiques (Molière, Feydeau).

Elle a une dimension internationale (*Pep Bou, Piers Faccini, Fight Night ...*) et accueille des créations récentes (*Dandin, Illusions, Ding-Dong, Hôtel Dalida, Les Utopistes ...*).

Le festival «Paroles, paroles» se déroulera pendant tout le mois de mars et déclinera le thème des Amoureux et des Vertiges de l’amour. Avec 5 soirées, 6 spectacles et 2 séances scolaires, il sillonnera la ville et favorisera les rencontres entre comédiens, chanteurs, conteurs et le public saint-geinois dans sa grande diversité.

Le clin d’œil au festival «Les musiques de Beauregard» se déclinera en une journée de clôture de saison, le 2 juin 2018 au Parc. Il fera la part belle aux propositions insolites et festives (Chanteurs d’oiseaux, créations circassiennes inédites en partenariat avec le festival Les utopistes ...).

Familiale, pour tous les âges

Elle s’adresse au tout public, intégrant des spectacles « familiaux » (*Clinc !, Ficelle*), au jeune public en ciblant différentes tranches d’âges et au public scolaire s’adressant aux trois cycles de l’école primaire.

Ancrée et rayonnante

Elle prend soin d’accompagner la création régionale (*Illusions, Ding-Dong, Dandin...*) et intègre des spectacles « locomotives » attirant un large public (*Les idées grises, Pale Blue Dot ...*).

En réseau sur l'agglomération avec notamment une participation au festival «Les Utopistes», festival «Lumière», programmation féminine «Les nuits d'une demoiselle», le réseau «Balises».

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION

L'accompagnement à la création fait partie des missions pour lesquelles La Mouche reçoit un financement spécifique de la Métropole et cherche à diversifier ces financements (Région, DRAC). Cet accompagnement prend différentes formes :

- pré-achats de spectacles en création (*Dandin, Ding-Dong, Hôtel Dalida, les Utopistes*);
- accueil en résidence (C^{ie} Ostinato, C^{ie} Le Bruits des couverts, Pauline Laidet);
- coproduction (*Dandin, Ding-Dong, Les Utopistes*).

AUTOUR DES SPECTACLES, L'ACTION CULTURELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

Différents projets d'action culturelle (ateliers, rencontres-débats, levers de rideaux ...) sont mis en place autour de la programmation. En fonction de leur thématique, plusieurs spectacles donnent lieu à la mise en place de liens spécifiques ou de partenariats avec des associations ou groupes spécifiques. Différents partenariats sont en cours de construction (services municipaux, CMA, Hôpitaux, établissements sociaux ...).

Deux projets d'actions culturelles structureront la saison :

Paroles Paroles, un projet d'action culturelle sur le territoire avec la C^{ie} Ostinato

Dès la rentrée des ateliers se mettront en place avec les habitants, partenaires de La Mouche pour créer une dynamique autour du festival Paroles Paroles et préparer la soirée de clôture prévue le 24 mars 2018 :

UN PROTOCOLE DE RENCONTRES DANS LA VILLE, au plus proche des habitants. À partir du cinéma de Woody ALLEN, les comédiens de la compagnie Ostinato conduiront des entretiens sur le thème universel de « l'Amour ». Une programmation de films de Woody ALLEN sera également déclinée au ciné La Mouche.

ATELIER CHANT THÉÂTRE, avec Jeanne GARRAUD (chanteuse, compositrice et photographe), un atelier autour de l'improvisation théâtrale et vocale pour constituer un roman-photo /comédie musicale.

SOIRÉE DE CLÔTURE DU FESTIVAL « PAROLES PAROLES »

Ce sera l'occasion pour la compagnie de s'« emparer » du théâtre et de proposer avec des complices une soirée festive rassemblant les personnes rencontrées au cours du projet. Ce sera aussi l'occasion de proposer dans tous les espaces du théâtre des impromptus théâtraux, des formes de lectures et des petites formes singulières.

Hôtel Dalida, un projet d'ateliers avec le CMA et le Réseau SOL

12 chanteurs/instrumentistes et/ou comédiens (à partir de 12 ans), recrutés par le biais du Réseau SOL (Écoles de musiques du Sud-Ouest Lyonnais) sont invités par Claudine LEBÈGUE et son accordéoniste à partager la scène.

Au programme de ce projet, de février à avril 2018 :

- 3 week-ends de répétition à La Mouche ; 1 par mois
- 1 représentation à La Mouche
- 1 mini tournée dans les établissements de santé et les FLPA de la ville (2 à 4 représentations (tournée soumise à obtention de financements complémentaires avec le dispositif *Culture et Santé*))

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la programmation de la saison spectacles 2017 / 2018;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession et les conventions devant intervenir pour la mise en place et le bon déroulement de la saison spectacles 2017 / 2018.

F. TIRTIAUX. - « Nicole CARTIGNY a très bien travaillé et a très bien résumé la saison. J'en profite pour remercier l'équipe culture. Je voudrais ajouter trois éléments. L'année prochaine, nous aurons à nouveau une compagnie en résidence : la Compagnie OSTINATO et c'est bien avec elle que toutes les actions culturelles seront menées sur le territoire. Nous sommes très contents. La Mouche a aussi pour mission l'aide à la création. Les artistes ont aussi besoin que des collectivités et des théâtres municipaux comme les nôtres investissent dans l'émergence de nouveaux talents.

Cette compagnie nous accompagnera toute l'année prochaine sur des projets d'actions culturelles. Ce sera extrêmement bénéfique pour beaucoup de nos partenaires. Dès la rentrée, des ateliers de théâtre, de musique, d'expressions corporelles et autres seront mis en place au sein même de La Mouche avec pour objectif de s'entourer de complices. Nous inviterons bien évidemment la population à s'associer au projet même de La Mouche. Un accent particulier sera mis sur la nécessité à coordonner encore plus la dynamique avec tous les acteurs locaux du territoire dans l'idée de mettre en place la charte de coopération culturelle.

Une billetterie dématérialisée devrait normalement voir le jour dès la rentrée afin de faciliter la réservation et l'accessibilité à tout ce qui est proposé par La Mouche. Le thème de l'année prochaine sera l'amour, les champs d'oiseau et le plaisir de la nature et de tout ce qui s'y présente. Nous espérons vous y voir nombreux. N'hésitez pas à venir le jeudi 23 juin au soir à La Mouche. »

M. le MAIRE. - « Un complément rapide. Le festival des « Musiques de Beauregard » a intégré la programmation culturelle. 150 enfants des écoles sont venus assister à un spectacle pour eux, préparé avec leurs enseignants. J'ai eu le plaisir d'assister à cette représentation et c'était assez magique de voir des enfants assister à un spectacle de jongleur, écouter de la musique baroque avec des instruments qu'ils découvraient et participer à un débat avec les artistes. Cela fait partie du parcours éducatif et culturel que nous souhaitons développer pour tous les enfants de la commune. À chaque fois, ils tournent par école ou par enseignant volontaire. C'était assez magique et intéressant. C'est aussi cette offre culturelle que nous souhaitons au-delà de la programmation stricto sensu de La Mouche.

Je voulais apporter ce complément car quand on parle des jeunes et des enfants il est intéressant de donner tous les éléments du contexte dans lequel nous travaillons. »

T. MONNET. - « C'est un programme assez riche qui nous est réservé. Je souhaite quelques renseignements. Dans l'accompagnement à la création, vous évoquez un accueil en résidence de la Compagnie OSTINATO, de la Compagnie Le Bruits des couverts et Pauline Laidet. Quels sont les profils de ces compagnies ? Quelle est leur origine et de combien de personnes sont-elles constituées ? Combien de temps est-il prévu qu'elles restent sur Saint-Genis-Laval en tant que résidents ? Merci. »

Y. CRUBELLIER. - « Nous avons expliqué longuement, lors de la présentation du budget, que la somme de plus de 600 000 € nous paraissait surévaluée pour notre ville, avec un déficit de plus de 480 000 €. Nous parlons de déficit et non d'investissement, comme vous tentez de nous le faire croire. Vous avez dû lire le procès-verbal de la commission à laquelle j'étais présent. Lors des échanges qui ont eu lieu ce soir-là j'ai fait part de mes doutes et de mes interrogations, sans pour autant remettre en cause le choix des pièces proposées, certainement sélectionnées par des spécialistes. 21 spectacles et 41 représentations pour une ville de 21 000 habitants c'est beaucoup. Une salle de 280 personnes pleine à 70 % avec un prix moyen de place à 15 € rapporte environ 2 940 €. Soyons raisonnables et ne faisons

que des spectacles à ce prix-là et non l'inverse. De toute façon, il arrivera un jour où vous serez obligés de réduire ce déficit. »

F. TIRTAUX.- « Monsieur MONNET, concernant l'accompagnement en résidence, quand on parle de résidence ce n'est pas à proprement parler une installation pendant toute l'année dans la salle pour monter des spectacles. C'est un jour ou deux en fonction de leur travail. C'est éventuellement l'utilisation de bureaux. C'est surtout un travail en partenariat avec les équipes. Leur approche artistique a énormément d'intérêt. Pour vous répondre de façon plus documentée, je demande un peu de temps pour me rapprocher de Mathilde FAVIER. Cette résidence correspond à la philosophie attendue de la Région. À ce niveau-là, nous sommes soutenus par la Région, mais cela s'étalera sur toute l'année et nous comptons que cela dure trois ans. C'est plutôt une compagnie locale.

Concernant la participation à la création d'un spectacle ou la coproduction, cela dépend des créneaux disponibles. Pendant les vacances scolaires, il nous arrive de mettre à disposition le plateau, les lumières et l'écran de cinéma pendant quelque temps. C'est aléatoire et irrégulier pendant l'année. C'est bien construit. Si vous souhaitez plus d'informations, je suis prête à vous informer.

Concernant la programmation et le projet : 21 spectacles et 43 représentations. Je ne vais pas argumenter à nouveau sur l'intérêt que peut apporter la culture car nous avons eu l'occasion de le développer à plusieurs reprises. Je continue à mentionner le fait que près de 30 000 habitants viennent à La Mouche. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Je souhaite seulement préciser que tout le travail mené sur les parcours artistiques et culturels avec les scolaires est extrêmement riche et tout à fait en cohérence avec toutes les politiques menées sur la ville. En aucun cas, on ne peut parler de déficit, mais d'un service public au même titre que tous les autres services publics rendus par la commune. Je vous remercie. »

M. le MAIRE.- « Nous n'allons pas concurrencer les salles de Lyon. Nous sommes dans une politique de découverte culturelle. Il s'agit de donner envie dès le plus jeune âge de pousser les portes de l'espace culturel. C'est 26 000 spectateurs. Nous arrivons à maintenir un cinéma, contre vents et marées, qui connaît de plus en plus de succès, même si globalement il y a eu une baisse des fréquentations. Nous connaissons une légère remontée aujourd'hui et nous espérons passer de 26 000 à 30 000. Entre le cinéma et le spectacle c'est un seuil ambitieux, mais qu'il faut essayer d'atteindre. Le nombre de spectacles avec l'ensemble des associations culturelles et musicales et qui sont menés au niveau de l'espace de La Mouche est un élément extrêmement positif pour avoir des représentations. Nous continuerons dans ce sens-là. Nous avons une réelle divergence politique sur le sujet. Beaucoup ont dit que la culture avait un coût, mais essayez l'ignorance! Je vous laisse méditer. Plusieurs grands hommes politiques l'ont dit. Vous savez ce que l'ignorance a pu amener dans le passé. J'ai déjà méditer sur cette question et c'est pourquoi nous continuons une action culturelle de qualité, qui s'adresse au plus grand nombre de Saint-Genois possible en étant attentifs sur les coûts. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts communaux depuis 7 ans avec une politique culturelle et des mutualisations intéressantes. Le problème des moyens existe et nous en sommes extrêmement conscients. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

13 - JURIDIQUE

Délégation de service public de la restauration collective - Choix du candidat

Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE

1 - Rappel du contexte

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation du service public relative à la restauration collective municipale.

Le contrat a pour objet de confier à un délégataire, à ses risques et périls, la gestion du service public de la restauration collective municipale.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les candidatures ont été ouvertes par la Commission de Délégation de service public le 9 septembre 2016 et 4 candidats ont remis leur candidature dans les délais fixés par le règlement de consultation (remise avant le 9 septembre 2016 à 12h00) :

SHCB SAS, dont le siège social est situé au 100 rue de Luzais 38070 Saint Quentin Fallavier, représentée par Monsieur Xavier DUSSERE, Directeur Général;

- SUD EST RESTAURATION, dont le siège social est situé au 46 boulevard des Neufs Clés BP 80113 - 71004 Mâcon Cedex, représentée par Monsieur Stéphane MAYEUX, Directeur Général;
- ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, dont le siège social est situé au 61/69 rue de Bercy 75012 Paris, représentée par Monsieur Benoît DRILLON, Directeur Général Délégué;
- SODEXO ÉDUCATION, dont le siège social est situé au 6 rue de la Redoute 78043 Guyancourt Cedex, représentée par Monsieur Cédric LEROY, Directeur Régional.

Par décision en date du 16 septembre 2016, la Commission de Délégation de service public a analysé les candidatures et les a toutes admises.

Le cahier des charges et le règlement de la consultation de la délégation de service public leur ont donc été adressés le 6 octobre 2016. Les candidats avaient jusqu'au 2 décembre 2016 à 12 heures pour déposer leur offre.

Lors d'une troisième séance le 20 décembre 2016, la Commission de Délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres desdites sociétés et a chargé Monsieur le Maire de bien vouloir procéder à leur première analyse et de lui remettre son rapport.

Seuls trois candidats ont présenté une offre. Il s'agit de la :

- Société SHCB;
- Société ELIOR;
- Société SODEXO.

La Commission de Délégation de service public a examiné les offres lors de la séance du 10 février 2017 et a établi son rapport et formulé l'avis requis par les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Les négociations ont donc été engagées avec les trois candidats dans les locaux de l'autorité délégante. Plusieurs réunions de négociation ont été organisées avec les sociétés candidates aux termes desquelles les entreprises candidates ont apporté un certain nombre de réponses aux questions qui leurs étaient posées et ont proposé des offres optimisées sur les plans techniques et financiers.

À l'issue des négociations, l'offre de la Société SODEXO est apparue plus adaptée tant sur le plan technique que sur le plan financier que de celle de ses concurrents pour l'ensemble des motifs développés dans le rapport du Maire en date du 04 mai 2017, lequel restera annexé à la présente délibération.

Le Maire propose de retenir la Société SODEXO et de lui confier la Délégation du service public de la restauration collective pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} août 2017.

2 - CONCLUSION

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition au vu :

D'une part, du rapport de la Commission de Délégation de service public présentant la liste des entreprises candidates admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celle-ci;

D'autre part, au vu du rapport du Maire présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de Délégation du service public de la restauration collective.

Aussi,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, plus spécialement son article L.1411-5,

Vu les avis du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juin et du 17 juin 2016,

Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe de la Délégation de service public en date du 28 juin 2016,

Vu la séance du 9 septembre 2016, lors de laquelle la Commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des candidatures,

Vu la décision en date du 16 septembre 2016 par laquelle la Commission de délégation de service public a présenté son rapport établissant la liste des entreprises admises à présenter une offre,

Vu la décision en date du 2 décembre 2016 par laquelle la Commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des sociétés SODEXO, SHCB et ELIOR et a chargé Monsieur le Maire d'effectuer une première analyse des offres et de lui remettre un rapport,

Vu la séance en date du 10 février 2017 par laquelle la Commission de délégation de service public a examiné l'offre des trois sociétés candidates et a formulé l'avis requis par les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport en date du 04 mai 2017 de Monsieur le Maire au Conseil municipal présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de Délégation du service public de la restauration collective,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du contrat de Délégation du service public de la restauration collective ;

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le choix de Monsieur le Maire de signer la convention de Délégation du service public de la restauration collective avec la société SODEXO et l'autoriser, lui ou son représentant, à la signer;
- **APPROUVER** l'économie générale du contrat de Délégation du service public de la restauration collective et les documents qui y sont annexés;
- **APPROUVER** les conditions tarifaires du contrat de Délégation de service public telles que rappelées dans le rapport du Maire qui restera annexé à la présente délibération;
- **DIRE** que le rapport du Maire au Conseil municipal restera annexé à la présente délibération.
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. le MAIRE.- « *Les critères que nous avons retenus n'ont pas été rappelés par Monsieur DELAGOUTTE sur les produits bio, les productions régionales et les produits frais, mais vous les retrouvez dans le rapport annexé à cette délibération.*

Je remercie l'ensemble des salariés et Monsieur DELAGOUTTE, qui ont travaillé au projet lancé en 2016. Il a fallu 18 mois pour aboutir. Nous avons eu aussi un partenariat avec des sociétés qui ont répondu le plus justement possible et qui ont essayé de faire valoir leurs droits de qualité. À un moment donné, il faut faire un choix en fonction des différents critères et il s'est porté en faveur de SODEXO. C'est le but de ma proposition. Je rappelle également que SODEXO travaille avec des fournisseurs régionaux comme BIO A PRO. Il est important d'avoir cet appui régional dans un rayon de 150 km. Il n'y a pas assez de production bio aujourd'hui pour répondre à la demande. Pour le poisson, nous n'y sommes pas arrivés. Je voudrais aller un peu plus loin. Je le dis toujours avec amusement, sauf à mettre de l'omble chevalier direct de montagne, mais le prix va être supérieur au tarif que nous proposons à l'ensemble des Saint-Genois. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

M. le MAIRE. - « *Nous sommes partis avec cette entreprise en DSP pour 5 ans.* »

14 - JURIDIQUE

Groupement de commandes pour les marchés d'assurance de la Ville et du CCAS

Rapporteur : Madame Odette BONTOUX

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de mutualiser les procédures de passation des marchés, la Commune et le CCAS de Saint-Genis-Laval souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Concernant les assurances, les différents marchés relevant des assurances responsabilité civile, dommages aux biens, flotte de véhicules, risques statutaires, arrivent à échéance.

Aussi il est proposé un nouveau groupement de commandes ayant pour objet la passation de ces marchés d'assurance pour au plus les cinq années à venir.

La Ville de Saint-Genis-Laval, coordonnatrice de ce groupement, organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du contrat.

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et donc celle de la Ville de Saint-Genis-Laval.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Genis-Laval et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval, selon les conditions de la convention constitutive;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes;
- **DONNER** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

15 - FINANCES

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2016

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2016, la Commune n'a procédé à aucune acquisition, ni aucune cession.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice budgétaire 2016;
- **ANNEXER** ce bilan au compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

16 - FINANCES

Approbation du compte de gestion 2016

Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2016;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par la Trésorière Principale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives;
- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame MORAND, Trésorière Principale, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part;
- **APPROUVER** en conséquence les comptes de gestion 2016 du budget principal de la Ville et du budget annexe de La Mouche.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Nathalie CHAMONARD

17 - FINANCES

Vote du compte administratif 2016

M. le MAIRE.- « À la fin du débat, Monsieur DELAGOUTTE, notre Doyen, prendra la présidence et je devrai sortir pendant le vote du compte administratif. C'est la règle. »

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2016 avait été construit dans un contexte national toujours difficile et la Ville avait fait le choix de contraindre sa section de fonctionnement pour respecter son engagement de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux tout en maintenant un niveau d'autofinancement élevé pour poursuivre sa politique d'investissement.

L'exécution budgétaire 2016 du compte administratif 2016 peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	9 567 937	Impôts et taxes	16 123 627
Charges à caractère général et de gestion courante	7 491 753	Dotations et subventions	3 430 764
		Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	941 796
Frais financiers	303 311	Autres produits	357 404
Charges exceptionnelles	20 034	Produits financiers	217
Opérations d'ordre	950 081	Produits exceptionnels	156 311
Total	18 333 114	Opérations d'ordre	4 545
		Total	21 014 665

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2016

2 681 551

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	3 676 723	Subventions	110 859
Emprunt	2 583 176	Emprunts	1 350 000
Autres immob. Financières	0	Dépôts et cautionnements	1 302
Participations et créances ratt.	0	Dotations, fonds	1 149 706
Dotations, fds divers et réserves	358 236	Restes à réaliser	290 400
Restes à réaliser	1 649 158	Recettes 2016	
Dépenses 2016		Opérations d'ordre	2 668 081
Opérations d'ordre	1 722 545	Affectation du résultat 2015	2 513 901
Déficit d'investissement 2015	233 643		
Total	10 223 481	Total	8 084 248

Besoin de financement de la section d'investissement 2016

2 139 233

Le compte administratif met en évidence les résultats de l'année écoulée et traduit la politique menée par la Ville dans chaque secteur :

EMPLOI, COMMERCE, ENTREPRISES ET ÉCONOMIE

La Ville inscrit son soutien de la dynamique commerciale et entrepreneuriale dans la durée sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit d'anticiper les évolutions des besoins et les changements structurels pour améliorer les conditions de vie de tous.

En terme de commerces, la Ville doit en permanence veiller à préserver l'attractivité de son territoire (au centre ville, aux Collonges et aux Barolles) et renforcer la dynamique commerciale des commerces de proximité; en valorisant le cadre de vie et les services proposés et en optimisant les déplacements et le stationnement.

Le partenariat avec les commerçants a été poursuivi notamment par des réunions d'échanges bi-annuelles (juin et novembre 2016) sur diverses thématiques (propreté, animations, stationnement, plan-façade...). Un groupe de travail animations a permis de formaliser un partenariat entre les commerçants sédentaires et non sédentaires à l'occasion de l'organisation de la tombola annuelle. Par ailleurs, un temps fort visant à développer l'attractivité du territoire a été mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année en sonorisant le centre ville et en accueillant des food trucks sur la Place Jaboulay.

Pour les entreprises, les atouts de la commune sont mis en exergue en confortant le dynamisme et l'attractivité des diverses zones d'activités pour permettre le maintien ou la création d'emplois. Les actions de la commune en lien avec ses partenaires consistent :

- à contribuer à la création d'un environnement et d'un territoire favorables à l'emploi,
- à accueillir et accompagner les acteurs de l'économie dans le développement de leur activité.

Enfin, pour contribuer à faire coïncider l'offre et la demande d'emploi, la Ville :

- initie et participe au développement d'actions en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- recherche à améliorer l'accès à l'emploi et la mobilité dans l'emploi, optimiser le repérage et le partenariat des acteurs de l'emploi entre eux et favoriser l'orientation et le suivi du public accueilli dans d'autres structures (socio-éducatives...).

Soulignons en matière d'emploi - insertion la réalisation du « chrono des commerciaux » et de la vente en février 2016 (412 visiteurs, 26 offres, 24 entreprises), l'opération « Jobs d'été » avec une dizaine de partenaires (plus de trente offres locales en incluant l'intérim et 23 jeunes ont été embauchés via l'événement). En matière d'insertion, le marché de mise à disposition de personnel avec Saint Genis Emploi a permis de réaliser 2 580 heures pour un budget total de 50 K€ et les chantiers pressentis (Hall de la Mouche et rénovation du terrain multisports de la coulée verte) ont contribué à réaliser 350 heures.

En matière de relations avec les entreprises, il est possible de mettre en exergue la participation au projet Résirisk (PPRT zone du Favier), la participation aux ateliers de travail (assouplissement d'installation, avenir des friches ...), aux cafés de la diversité et au tremplin vers l'emploi, les visites entreprises. Ainsi, une cinquantaine d'entreprises et de porteurs de projets a été rencontrée et accompagnée (recherche de financement, de locaux, de recrutement...). Une rencontre Ville / entreprises a pu également être organisée le 2 décembre 2016 en présence de 25 entreprises saint genoises (34 personnes dont DIATEX, TARVEL, SCAPA, PREVENTIMARK...).

COHÉSION SOCIALE

Des territoires tels les Collonges, inscrits dans le Contrat de Ville 2015-2020 comme quartier prioritaire (QPV), mais également les Barolles et les Platanes (en QPVA), restent des sites en difficulté au regard d'indicateurs tels que le revenu par habitant, le nombre de familles monoparentales, le taux de chômage... qui montrent un certain déséquilibre entre « le centre ville » et « les quartiers » dits prioritaires. Les principaux objectifs seront donc :

- de réduire les disparités socio-économiques,
- d'assurer un développement cohérent et homogène de l'ensemble de la ville,
- de favoriser le « bien vivre ensemble »,
- de garantir la sécurité et la tranquillité publique.

Le Contrat de Ville repose sur les trois axes du Contrat de Ville métropolitain qui consistent toujours à rattacher « le quartier » à la ville, à mobiliser les principales politiques publiques et à renforcer le lien social.

La Convention Locale d'Application a pu être signée le 22 janvier 2016 avec tous les partenaires : État, Métropole, Bailleurs... Elle décline au niveau communal les orientations métropolitaines et étatiques, en termes de développement social et urbain des quartiers, contenues dans le Contrat de Ville Métropolitain.

La convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité qui formalise un diagnostic partagé sur le cadre de vie aux Collonges et aux Barolles (bailleurs, services de la Ville, Métropole, Conseil Citoyen) et un plan d'actions a pu être rédigé.

Une nouvelle action « Cultivons la citoyenneté » autour d'un jardin partagé aux Collonges en partenariat avec le bailleur Grand Lyon Habitat, le lycée horticole du Pressin et le Conseil Citoyen a pu être initié en 2016.

À noter également en 2016 l'élaboration du cahier des charges de la requalification du mail et du parking attenant, de l'allée, de la place carrée des Barolles qui a été rédigé en faisant suite à différentes rencontres des acteurs du quartier (bailleurs, commerçants, professionnels, associations...) pour pouvoir prendre en compte les constats, souhaits et écueils à éviter.

SOLIDARITÉ - SÉNIORS - HANDICAP

L'année 2016 a été marquée par la réorganisation du CCAS et son déménagement au sein de la Mairie, ce qui facilite l'orientation et les informations données aux usagers et renforce la transversalité entre les services. Sont également poursuivies et développées les actions d'accompagnements des publics les plus fragiles et la mise en place des projets avec la Métropole de Lyon.

Ce secteur de l'accompagnement social et de l'insertion a poursuivi son soutien en termes d'accompagnement des publics les plus démunis. Au travers des 20 suivis RSA en file active, de l'ensemble des dispositifs financiers, dont les aides facultatives du CCAS qui deviennent un outil d'accompagnement. Côté seniors, en 2016, 44 seniors sont partis en vacances dont 41 hors foyers logements. Plus de 134 personnes ont été accueillies lors de la semaine bleue, 450 personnes au total pour les 3 Ciné-Thé, 151 personnes pour le spectacle « guinguette » de mai et 55 seniors pour le spectacle « Respire » de décembre, en partenariat avec LA MOUCHE.

Au cours de l'année 2015, la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité (AD'AP) a été formalisée avec des orientations définies et validées par les élus. En 2016, le secteur handicap a piloté la commission communale d'accessibilité.

COMMUNICATION

Tout au long de l'année, l'ensemble de ces actions et l'actualité de la ville et du territoire font l'objet d'un important travail de communication via les différents supports de communication.

L'année 2016 a confirmé la pertinence de la diversification opérée précédemment en matière de support. Les principaux indicateurs habituels des outils de communication de la ville mettent en exergue une communication efficace et bien suivie des Saint-Genois avec :

- le Saint-Genis-Info, support phare de la Ville, distribué à 9 700 exemplaires (+4 %) cinq fois par an,
- le site internet de la Ville (118 000 visites sur 2016 avec en moyenne 323 visiteurs par jour et une fréquentation en augmentation de + 2,5%),
- la lettre d'information diffusée à 1 440 abonnés (+ 3,6% avec un très bon taux de lecture de l'ordre de 50 % qui est largement supérieur aux moyennes habituellement constatées),
- le compte Twitter qui compte désormais 267 followers (+90 % par rapport à 2015).
- la page Facebook de la Ville compte 695 fans.

Le service communication est intervenu en matière de logistique et/ou organisation sur 140 manifestations en 2016.

SPORT

La politique sportive menée par la Ville est construite autour des principales finalités suivantes :

- préserver et valoriser notre cadre de vie : en offrant les conditions sécuritaires et qualitatives d'exercice des activités physiques et sportives au travers de l'aménagement, la rénovation, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs dans leur ensemble. Sur 2016, il est possible de citer les travaux effectués au gymnase Giono (étanchéité de la toiture, mise en place d'une cuve enterrée pour procéder à la récupération eaux de pluie, réfection des enrobés de circulation) et au gymnase Guilloux avec une rénovation de tous les vestiaires et le remplacement des luminaires dans la salle de karaté et dans la grande salle du gymnase Guilloux en lien avec l'optimisation énergétique;
- accompagner les Saint-Genois tout au long de la vie : en favorisant l'accès au plus grand nombre pour des pratiques sportives du plus jeune (activités sportives encadrées par des éducateurs spécialisés du CP au CM2 au cours des activités

scolaires et périscolaires) aux plus âgés (espaces sportifs et fitness situés à proximité des F.L.P.A accessibles aux seniors);

- assurer et développer des services pour tous : en accompagnant les associations et les clubs sportifs pour relever ensemble des défis événementiels contribuant au rayonnement de la ville. La treizième édition des Foulées de Beauregard organisée en juin 2016 en est encore une belle illustration avec 1 691 inscrits et la participation de 20 associations sportives et sociales éducatives pour l’animer.

L’OFFRE CULTURELLE

Les événements culturels programmés et organisés par la Ville visent à :

- faciliter l’accès à la culture à une grande diversité de population;
- favoriser le lien sociétal et le vivre ensemble ;
- affirmer également l’image et l’identité de la ville.

L’année 2016 a été marquée par la réalisation des travaux de réaménagement du hall et du bureau billetterie, l’autonomisation de la salle Gayet (sécurisation, mise aux normes et amélioration de l’accueil public) dans le cadre global de la recherche permanente des économies d’énergie.

Le chantier a débuté en janvier 2016 et a eu un impact maîtrisé sur la fréquentation de la Mouche : pas de séances cinéma le mercredi après-midi, jauge réduite de 20 places pour l’accès PMR, fermeture des activités pendant 4 semaines, ouverture de la campagne d’abonnements délocalisée en juin au B612.

Le travail mené auprès des publics (action culturelle, médiation, etc.) porte réellement ses fruits puisque malgré la réduction du nombre de représentations et de séances le niveau de fréquentation a pu être maintenu.

Spectacles

Avec 5 328 spectateurs, la saison est marquée par une baisse de fréquentation qui s’explique essentiellement par la diminution du nombre de levers de rideaux (la saison 2014/2015 proposait plus de représentations en petite jauge hors-les-murs).

À travers des projets de médiation, d’actions culturelles et d’éducation artistique développés en partenariat avec les structures relais du territoire, la Mouche va constamment à la rencontre de nouveaux publics. Les chiffres montrent que la fréquentation est liée au travail effectué auprès des différents publics (scolaires et organisation de séances spécifiques), d’où l’importance du rôle de la médiation.

Cinéma

La fréquentation est très stable avec près de 18 000 entrées, alors que le nombre de séances a été particulièrement réduit : 42 séances ont dû être annulées en raison des travaux.

MÉDIATHÈQUE - B612

L’année 2016 marque le début de l’histoire du B612 (ouvert en décembre 2015), nouvel équipement entièrement repensé, tant au niveau du projet culturel que du projet architectural.

Trois actions majeures permettent de répondre aux ambitions du projet culturel avec

- une politique d’acquisition répondant aux besoins (le volume d’achats a permis d’alimenter tout au long de l’année le nouvel espace de nouveautés proposées à l’accueil avec 200 nouveautés par mois);
- une action culturelle en direction de tous les publics (intergénérationnel, coding goûter, foot) qui privilégie les partenariats sur le territoire (accueil et visites des classes) qui innove (sieste musicale, atelier jardinage, appli party, fablab, les « samedi bien »);
- le développement des ressources en ligne comme axe fort du projet culturel;
- la proposition de ces nouveaux services (lecture numérique, auto-formation, musiques indépendantes, presse...) avec des actions de médiation et d’accompagnement.

Il en résulte :

- une fréquentation de 98 353 entrées depuis la réouverture avec une moyenne de 8 000 entrées par mois qui correspond au double d'avant la fermeture;
- 5 592 abonnés dont 1 706 nouveaux inscrits depuis la réouverture (soit 30 % des abonnés) avec en moyenne de 100 nouveaux inscrits par mois.

ENFANCE

Le secteur enfance s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement de tous les enfants;
- favoriser l'apprentissage de la vie sociale;
- soutenir la relation parent-enfant;
- accompagner des familles en difficultés ou dont l'un des membres est en situation de handicap.

L'année 2016 a été marquée par l'évolution du fonctionnement de certains de nos EAJE afin d'optimiser les places proposées.

- Le jardin passerelle a augmenté son amplitude d'ouverture afin d'accueillir les 2 - 4 ans à la journée. Il en résulte des dépenses qui progressent mais une augmentation du nombre d'utilisateurs et donc du nombre d'heures facturées et des recettes CAF ce qui équilibre les comptes.
- Les Récollets possédait un agrément modulable à 13 enfants sur le temps méridien alors que sa capacité est de 18 berceaux sur le reste de la journée. En septembre dernier, cette modulation est supprimée et l'EAJE accueille 18 enfants sur une amplitude de 10h. Le planning du personnel a été réorganisé afin d'assurer l'encadrement des enfants sur toute l'amplitude d'ouverture. Au niveau de l'activité, les nouveaux horaires correspondent mieux à la demande des usagers ainsi qu'en témoigne un taux d'occupation en hausse.
- Les P'tits Mômes collectif : le projet d'établissement de cet EAJE visait des accueils en régulier, avec des gardes à temps plein ou à temps partiel. Afin d'optimiser les places restées vacantes par l'accueil en régulier (congés, maladies...), la structure accueille des gardes en occasionnel (accueil de courte durée, ponctuel et non planifié) depuis septembre. L'impact financier est nul car le personnel est déjà présent mais les recettes progressent. Au niveau de l'activité, il y a plus d'utilisateurs accueillis d'où un nombre d'heures facturées en progression par rapport à 2015.

ENSEIGNEMENT

Le financement et la gestion patrimoniale des établissements maternelles et primaires sont une des obligations régaliennes imposées aux communes. Saint-Genis-Laval va au-delà et s'engage à assurer un aménagement, une maintenance et un entretien des bâtiments scolaires de manière à proposer un cadre de vie éducatif de qualité.

La Ville parie sur les outils connectés qui offrent un renouveau pédagogique. Il s'agit de rendre les enseignements plus stimulants et ludiques en suscitant l'intérêt des élèves férus de technologie et d'interaction.

Toutes les classes des écoles publiques ont été câblées en 2016. L'équipement, progressif, des classes en vidéoprojecteurs et tableaux interactifs est en cours. Les écoles élémentaires ont été câblées et les vidéo-projecteurs interactifs, les tableaux blancs et les ordinateurs portables ont été livrés pour les élèves des classes de CM1 et CM2.

La Délégation de Service Public de la restauration collective a été relancée et la procédure est en cours pour une mise en œuvre au 1er août 2017.

JEUNESSE

Le secteur Jeunesse accompagne les jeunes dans leur entrée dans la vie active tout en développant leur esprit citoyen. Il favorise l'équité des jeunes afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs et aux découvertes sportives et contribuer ainsi à l'épanouissement social et éducatif de tous.

En 2016 le secteur Jeunesse a poursuivi son évolution en donnant un accent plus particulier à ses actions à destination des jeunes pour un avenir responsable et créatif. Les principaux points significatifs sont les suivants :

- réorganisation du secteur Jeunesse : le périscolaire est désormais rattaché au service Enseignement et la Jeunesse, à la mission « aménagement et développement économique et Cohésion Sociale » depuis septembre 2016;
- ouverture de l'espace Déclik les mercredis après-midi afin d'optimiser le temps d'accueil et de favoriser les actions « hors les murs » : travail avec les collèves autour du respect (animation le 20/01/17 à La Mouche) et de la médiation scolaire avec l'association AMELY;
- accompagnement de projets « collèves » : apport de méthodologie, aide à la recherche d'intervenants et soutien financier des actions de prévention et de sensibilisation (mieux vivre au collève, respect, citoyenneté);
- renforcement du dispositif Bourse Municipale des Jeunes : 14 bourses attribuées (formations, permis, projet humanitaire) pour 20 Projets d'Actions Solidaires effectués dans les domaines de l'animation et des événements locaux. À noter un suivi et un accompagnement plus renforcé des bénéficiaires au vu des profils, des situations et des besoins. Après 7 ans de fonctionnement, le dispositif a contribué à la réalisation de 130 Bourses et 200 Projets d'actions solidaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES NATURELS

La préservation des espaces naturels, le maintien de l'agriculture périurbaine et le développement durable sont des priorités portées par la Ville. Ceci s'est traduit par l'instauration des PENAP et la réalisation d'un Agenda 21 déclinant 43 actions.

Depuis 2016, la Métropole de Lyon prend en charge 100 % des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement des projets nature. Les actions qui ont été menées sont la réparation du muret sentier de Sacuny par les Brigades Vertes (2^e phase), la réparation des barrières des sentiers, l'analyse de la fréquentation des sentiers, un panneau d'information d'exploitation agricole ainsi que les animations pédagogiques. 22 jours ont d'ailleurs été effectués sur la commune dans le cadre du dispositif « Brigades Vertes ».

En 2016, la Ville et la Métropole de Lyon ont lancé un nouvel appel à projets pour les animations pédagogiques. Six associations sont désormais partenaires de la Ville. Au vu des inscriptions réalisées, le budget 2016 de 23 000 € sera entièrement réalisé d'ici la fin d'année scolaire.

88 ½ journées d'animation nature sont ainsi programmées pour 2016/2017.

ESPACES PUBLICS - ESPACES VERTS

Les missions du secteur Espaces publics - Espaces Verts sont constantes et consistent à

- assurer la qualité d'entretien des réseaux divers et des espaces publics minéralisés et végétalisés dans le cadre du développement durable,
- développer et adapter les réseaux afin de répondre à la multiplicité des usages,
- permettre l'appropriation des espaces publics par les Saint Genoï pour constituer des lieux de vie - lien social,
- préserver et valoriser l'environnement et les espaces naturels.

L'activité du secteur espaces publics est en hausse par rapport à l'an dernier (+7 %, 370 courriers) et liée aux sollicitations et aux préoccupations des riverains et des usagers du domaine public, tant au niveau des réclamations qu'au niveau des demandes d'arrêtés.

Côté espaces verts, la commune présente une surface à entretenir de 399 550 m². Les marchés de services permettent d'externaliser un peu plus de la moitié de l'entretien de ces

surfaces. Un renfort ciblé du service permet de compléter les effectifs à hauteur de 5 000 heures (stagiaire, apprentis, heures d'insertion).

La modernisation de l'arrosage automatique et la poursuite du réaménagement de nombreux espaces verts s'inscrivent dans la volonté d'accentuer la gestion différenciée (remplacement et réduction du nombre de jardinières), ainsi que des conditions climatiques favorables en 2016 ont permis une meilleure gestion de l'arrosage et une diminution des consommations d'eau. L'utilisation des réserves d'eau avec les 9 cuves enterrées d'une capacité totale de 400 m³ ont permis de compléter cette gestion raisonnée de l'arrosage et de préserver la ressource en eau conformément aux engagements de l'agenda 21.

L'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,68 M€ en 2016, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 21M€ et les dépenses réalisées pour 18,3M€. Il est en légère augmentation par rapport au résultat 2015 (2,5 M€) et s'explique d'une part par un resserrement des dépenses (avec encore une diminution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante respectivement -1,5 % et -2,5 % par rapport à 2015) et d'autre part, par une évolution des recettes conjoncturelles avec près de 64 % d'augmentation des droits de mutation et la mise en place de la TLPE.

– les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 383 034€, soit une évolution de +1,1 % par rapport à 2015 qui s'explique essentiellement par la masse salariale.

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	% de réalisation	Évolution € / 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 960 021	4 103 033	3 899 896	95,0%	-60 126
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 441 508	9 610 023	9 567 937	99,6%	126 428
014 ATTENUATION DE PRODUITS	151 739	783 300	340 238	43,4%	188 499
022 DEPENSES IMPREVUES	0	60 000	0	0,0%	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 334 453	3 473 913	3 251 619	93,6%	-82 834
66 CHARGES FINANCIERES	306 344	350 000	303 311	86,7%	-3 034
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 178	29 200	20 034	68,6%	18 856
Total des dépenses réelles	17 195 243	18 409 469	17 383 034	94,4%	187 790

>> Les charges à caractère général : 3,9M€ (-1,5 % soit -60 k€ par rapport à 2015, 21,3 % des dépenses totales de fonctionnement)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les prestations de service et rémunérations des délégataires de services publics, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations...

Représentant toujours moins d'un quart des dépenses réelles, ce poste est en diminution de 1,5 % par rapport à 2015. Ce bon résultat fait suite à des diminutions des charges à caractère général de 10 % entre les exercices 2013 et 2014 et de 3,4 % entre les exercices 2014 et 2015. Ces évolutions synthétisent de manière globale les efforts engagés pour contenir les charges de fonctionnement et préserver des capacités d'investissement sans augmenter les impôts locaux.

Pour aboutir à ce résultat, différentes initiatives et actions sont menées au quotidien dans les différents secteurs de la commune. La rationalisation et la réduction des coûts sont des objectifs permanents avec des résultats obtenus en matière d'impressions et de documentation.

La maîtrise des frais de fonctionnement s'obtient par la combinaison de différents facteurs avec par exemple pour les espaces verts la gestion différenciée et le réaménagement des espaces ainsi que l'optimisation de l'arrosage (utilisation des cuves de récupération d'eau). L'accroissement des surfaces espaces verts prises en charge par la commune rend nécessaire cette recherche d'optimisation permanente.

L'effort d'investissement permet de continuer à limiter les dépenses d'entretien de voies et réseaux et de bâtiments ou de les exécuter conformément aux prévisions initiales (entretien de terrain, de réseaux et de matériel roulant). Les groupements de commande opérés précédemment ont permis également de continuer à stabiliser les coûts en matière d'affranchissement et de téléphonie et de poursuivre certaines diminutions comme par exemple en matière de fournitures administratives (-20,9 % de 2013 à 2016).

Au-delà de ces efforts, cette évolution s'explique essentiellement par des réalisations inférieures aux prévisions principalement pour les fluides (-60k€) et les assurances (-3,5 k€) ainsi que du fait de certaines actualisations et révisions de prix à des niveaux encore moins élevés qu'anticipés du fait d'une inflation toujours très basse (contrats de maintenance, de prestations).

>> Les charges de personnel 9,56M€ (52,2 % des dépenses totales et 55 % des dépenses réelles de fonctionnement)

Premier poste de dépenses, les charges de personnel sont de 9,56M€. Le ratio de la part de ces charges dans les dépenses totales (52,2 %) reste néanmoins bien inférieur à la moyenne de la strate qui atteint près de 56 %. Il convient également de rappeler que la part de ces dépenses évolue de manière mécanique en fonction de l'évolution des charges. En effet, plus les autres charges diminuent plus proportionnellement en pourcentage les charges de personnel augmentent.

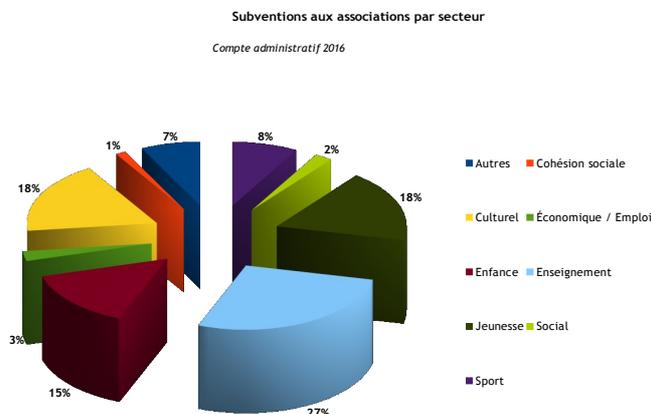
Aussi, la masse salariale progresse de manière maîtrisée avec une évolution de +1,3 % liée principalement à la revalorisation du SMIC, au Glissement Vieillesse Technicité, à la revalorisation des grilles indiciaires et à l'augmentation des cotisations patronales. L'année 2016 est caractérisée par un nombre de congés maternité plus important qu'en 2015 ce qui impacte la masse salariale.

De plus, ce chapitre doit être mis en parallèle avec les remboursements des indemnités journalières (recettes du chapitre 013). On constate ainsi que la progression des dépenses (+ 126k€) est compensée partiellement par une exécution des recettes supérieures aux prévisions initiales du budget 2016 (+ 71k€).

>> Les autres charges de gestion courante 3,25M€ (18,7 % des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent principalement en deux blocs :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,35M€ au CA 2016. Des efforts d'économie et de réduction des coûts de fonctionnement des services de la ville ont permis, malgré un contexte financier défavorable, de maintenir le soutien aux associations réparti sur les secteurs suivants :



La répartition par secteur reste sur le fond sensiblement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (644k€), la jeunesse (423 K€), la culture (427 K€), l'enfance (342 K€) et le sport (193 K€). Ceci s'explique toujours par la gestion en mode associatif de deux structures dédiées à la jeunesse (CLESG et CSCB) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les trois principales subventions sont attribuées à CADEC, au CMA et à l'Association Musicale. Concernant l'enseignement, le montant des subventions intègre cette année le versement à l'OGEC mais aussi les subventions votées dans le cadre des TAP pour les trois écoles.

– les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, FLPA, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes; elles s'élèvent à 635 K€ soit une baisse de près de 67 k€ par rapport à 2015 pour le FLPA Les Oliviers et le CCAS. L'exécution budgétaire en effet n'a pas nécessité de mobiliser tous les moyens prévus aux budgets.

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est en légère augmentation du fait des investissements réalisés et financés sur 2016. L'exécution financière est globalement caractérisée par des recettes encaissées et des charges de personnel conformément aux prévisions et des dépenses à caractère général qui ont pu être optimisées.

	CA 2015	CA 2016
CCAS	282 630	222 209
FLPA LE COLOMBIER	0	0
FLPA LES OLIVIERS	7 370	0
LA MOUCHE	393 157	412 836
Total des subventions d'équilibre	683 157	635 045

>> **Les autres charges de fonctionnement**

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont composées des intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement du délai global de paiement (2,2 K€) et d'écritures exceptionnelles de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur).

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette qui s'élèvent à 303k€ en 2016. Elles sont en légère diminution par rapport à 2014 et 2015 (-13 k€ par rapport au réalisé 2014) du fait de la gestion de trésorerie et d'un contexte financier favorable (niveau des taux).

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC en 2016. Pour mémoire le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités locales. Il est passé de 152 k€ en 2015 à 203 K€ en 2016. Le FPIC connaît une progression régulière depuis son instauration en 2011 qui impacte négativement et de manière exponentielle la commune. Cette charge sans aucune contrepartie ni compensation n'existait pas en 2011 et n'était que de 26k€ en 2012 pour la commune.

Le budget prévu au titre du prélèvement au titre de la loi SRU, a été exécuté conformément aux prévisions initiales (137 K€) compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment au titre des constructions de logements sociaux qui se déduisent de la pénalité à hauteur de 40 K€.

– les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 21 010 120€ en 2015, affichant une hausse de + 0,9% par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des recettes conjoncturelles et des produits exceptionnels, des droits de mutation et des remboursements sur rémunérations. Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	% de réalisation	Évolution € / 2015
013 ATTENUATION DE CHARGES	167 477	181 000	238 473	131,8%	70 996
70 PRODUITS DE SERVICES	718 373	698 032	703 323	100,8%	-15 050
73 IMPOTS ET TAXES	15 444 834	15 649 902	16 123 627	103,0%	678 793
<i>dont impôts locaux</i>	11 953 164	12 158 000	12 028 621	98,9%	75 457
<i>dont dotations Métropole</i>	2 083 232	2 083 232	2 083 232	100,0%	0
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 206	184 206	184 206	100,0%	0
<i>dont TCFE</i>	424 307	410 000	428 329	104,5%	4 022
<i>dont TLPE</i>	0	70 000	82 489	117,8%	82 489
<i>dont droits de mutations</i>	756 301	700 000	1 239 770	177,1%	483 469
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 847 019	3 892 854	3 430 764	88,1%	-416 255
<i>dont DGF</i>	2 008 897	2 016 500	1 573 986	78,1%	-434 911
<i>dont compensations des exonérations</i>	379 670	322 560	337 420	104,6%	-42 250
<i>dont CAF</i>	1 205 363	1 301 593	1 265 756	97,2%	60 393
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	309 655	356 168	357 404	100,3%	47 749
76 PRODUITS FINANCIERS	227	300	217	72,4%	-10
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	329 377	50 000	156 311	312,6%	-173 066
Total des recettes réelles	20 816 962	20 828 256	21 010 120	100,9%	193 158

>> La fiscalité : 16,1M€ (76,7 % des recettes réelles)

Comptabilisées dans le chapitre 73 et représentant 76 % des recettes totales de la ville, les recettes fiscales sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon (ex Grand Lyon) : il s'agit de l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (190 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 (184 K€) et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (428 K€ en 2016) varie en fonction de la consommation. Elle présente une légère progression par rapport aux prévisions 2016 et au réalisé 2015.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Dépendante du marché immobilier et reversée avec un certain décalage, elle reste toujours difficile à estimer. Cette recette s'élève à 1 239 K€ en 2016. Elle connaît ainsi une forte progression du fait d'un environnement attractif et d'une conjoncture porteuse. C'est un des facteurs qui permet de dégager un résultat de fonctionnement en hausse.

Enfin, la fiscalité directe locale représente 57 % des recettes réelles de fonctionnement. Comprenant les 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. Les taux votés par la commune sont stables pour la sixième année consécutive.

Il est significatif de relever que les réalisations 2016 (12 M€) sont inférieures aux prévisions 2016 (12,15M€) et progressent moins (+0,6 % du CA 2015 au CA 2016) que la revalorisation des bases votée par l'État (+1 %). Cette faible évolution des bases physiques s'explique essentiellement par les mesures d'exonération prises unilatéralement par l'État en matière de taxe d'habitation en faveur des revenus les plus modestes et non compensées.

>> Les dotations et participations 3,4 M€ (chapitre 74) et 16,3 % des recettes réelles

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 3,4 M€ en 2015, soit une baisse de 10 % par rapport à l'an passé principalement due à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État qui diminue de 21,5 %. Trois postes de recettes sont identifiables au sein de ce chapitre :

La DGF (dotation forfaitaire) qui ne représente plus que 7,5 % des recettes réelles de fonctionnement totales. Compte tenu de la réforme engagée par l'État, cette dotation diminue de manière conséquente, soit une perte supplémentaire de 435 K€ entre le CA 2016 et le CA 2015. Elle est au final de 1,57M€ contre 2,6 M€ en 2011 et 2M€ en 2015.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux décidées par l'État. Perçues à hauteur de 337 K€, elles sont légèrement supérieures aux prévisions mais diminuent de 42 K€ par rapport à 2015. C'est dans ces comptes, aurait dû être compensé la mesure spécifique sur la taxe d'habitation qui représente une absence de près de 116 000 € de recettes pour la ville

Enfin, les participations de la CAF regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. S'élevant à 1,26 M€, elles progressent de 60k€ par rapport à l'an dernier du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers qui traduit une bonne adéquation de l'offre proposée avec les besoins ainsi que d'un élargissement de l'assiette des services désormais subventionnés (accueil périscolaire Guilloux, activités périscolaires TAP).

>> Les produits des services 703 K€ (3,3 % des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés correspondent aux montants prévisionnels 2016 mais diminuent par rapport au réalisé 2015 (festival « Les musiques de Beauregard » désormais en biennale). Il est possible de différencier :

- L'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents en crèches, recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public...
- les recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la Ville).

>> Les autres produits de gestion courante 357 K€ (1,7 % des recettes réelles)

Le chapitre 75 regroupe le loyer de la gendarmerie, les revenus des immeubles appartenant à la Ville, ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale au PSP et la location de l'emplacement du distributeur automatique de billets aux Collonges. Les recettes sont stables et conformes aux prévisions.

>> Les atténuations de charges 238K€ (chapitre 013)

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont globalisés dans ce chapitre. Il convient donc de le mettre en parallèle avec les dépenses de personnel, puisque la Ville continue de payer un agent pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant de percevoir, avec un certain décalage, le remboursement des indemnités journalières (recettes au chapitre 013).

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 156k€ (chapitres 76 et 77)

Si les produits financiers représentent toujours une part infime des recettes, les produits exceptionnels sont quant à eux moins élevés qu'en 2015. La différence s'explique par l'absence de cessions d'immobilisations en 2016.

Ils comptabilisent les remboursements de sinistres, des cessions de biens mobiliers suite aux ventes sur le site « Agorastore », une régularisation comptable de notre fournisseur de combustible ainsi que la refacturation de certaines charges (fluides) au délégataire de service public de restauration collective explique le niveau de réalisation constaté à 156 K€.

L'exécution de la section de fonctionnement 2016 s'est conclue par un solde excédentaire de 2,6M€.

Celui-ci, légèrement supérieur aux objectifs fixés lors de la construction du BP 2016, est principalement lié d'une part à un resserrement des dépenses (notamment les charges à caractère général et les charges de gestion courante) et d'autre part à l'évolution des recettes conjoncturelles telles que les droits de mutation (+77 % par rapport aux prévisions)

Cette différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (autofinancement) constitue des sources essentielles de financement de l'investissement et doit couvrir au

minimum le remboursement des emprunts. En fin d'exercice, de manière réglementaire l'autofinancement de la section de fonctionnement est affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, en 2016, le financement de la section d'investissement nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 2,139 K€. Il est donc assuré par ces 2,68K€ d'autofinancement.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Si le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice 2016) fait apparaître un besoin de financement de 546 832,59€, le résultat final de la section d'investissement requiert un besoin de financement global de 2 139 233€.

En effet, il doit être pris en compte d'une part les restes à réaliser en dépenses et en recettes mais aussi l'affectation du résultat et le report de l'exercice 2015. Ce besoin de financement est classiquement et normalement couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement qui s'élève pour l'exercice 2016 à 2 681 550,79 € (réglementation comptable M14).

– Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé 2016 (RAR inclus)
DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 070 695	6 001 755	3 676 723	1 649 158	5 325 881
20-21-23 IMMOBILISATIONS	6 743 347	5 315 444	3 376 264	1 421 139	4 797 402
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	327 348	686 311	300 460	228 019	528 479
DEPENSES FINANCIERES	3 061 202	3 279 336	2 941 412	0	2 941 412
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	358 236	358 236	0	358 236
16 EMPRUNTS	3 061 202	2 851 000	2 583 176	0	2 583 176
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0	0	0	0
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	100	0	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	0	70 000	0	0	0
Total des dépenses réelles	10 131 897	9 281 091	6 618 135	1 649 158	8 267 293

>> Les emprunts

Le chapitre 16 comptabilise à la fois le remboursement en capital des emprunts dits classiques, les opérations liées aux emprunts de type revolving et les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 2,6 M€ pour l'exercice 2016, il convient donc de distinguer :

- le remboursement en capital : 515 K€,
- les opérations liées aux tirages sur ligne de trésorerie : 2M€ (équilibrées en dépenses-recettes),
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,5 K€.

L'encours de dette se situe à 509€ par habitant et reste donc en dessous de la moyenne des collectivités de la strate (1 109€/habitant, source DGFIP/DGCL).

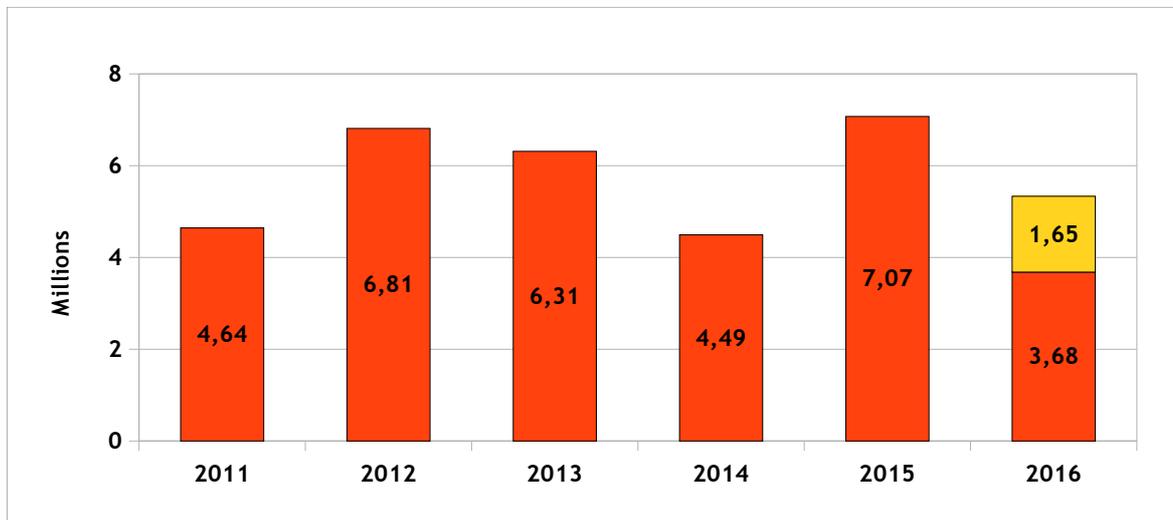
Les **dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 8,267M€** en 2016, dont 1,65M€ correspondant aux restes à réaliser pour les opérations en cours de réalisation pour lesquelles l'ensemble des factures ne sont pas arrivées avec principalement la remise en conformité de l'eau chaude sanitaire pour les vestiaires de rugby et de foot à Beauregard, les travaux prévus à Giono (toiture et éclairage) la fourniture et la pose d'une chaudière neuve pour l'église ainsi que le réaménagement de la médiathèque et de La Mouche.

De manière synthétique l'année 2016 est caractérisée par un très bon taux d'exécution avec 89 % de réalisation en matière de dépenses réelles d'investissement. Les écarts entre prévisions et réalisations se retrouvent essentiellement en matière d'emprunts (267 k€ d'emprunt prévu au budget n'ont pas été nécessaires) et de réserves foncières (l'absence d'opportunités foncières n'a pas mobilisé financièrement les 300 k€ budgétés).

>> Les dépenses d'équipement

En 2016, la Ville poursuit donc sa politique d'investissement affichant une moyenne de dépenses d'équipement de 5,5M€ au cours des six derniers exercices. Le graphique ci-dessous met en exergue le traditionnel caractère cyclique de l'investissement lié aux phases d'études préalables à la réalisation des projets.

Dépenses d'équipement en M€



Ces dépenses se décomposent d'une part en subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation de travaux, et d'autre part, en travaux dédiés aux projets de la Ville.

Les subventions d'équipement représentent 327k€ attribués de la manière suivante :

- *Fonds de concours à la métropole de Lyon (152 K€)* : poursuite du projet de création de la voie Darcieux Collonges et financement du Fonds d'Initiative Communal pour permettre réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière ;
- *Subvention logements aidés (58 K€)* : participation à la réalisation de logements aidés rue Luizet (dépenses déductibles de la pénalité SRU);
- *Subventions au FLPA Le Colombier et à La Mouche (90 K€)* : avec principalement pour le FLPA le financement des travaux de mises aux normes et de rénovation ainsi que l'aménagement du jardin (jeu de boules, haie végétale, clôture) et pour La Mouche l'achat de matériel et d'un nouveau système de diffusion sonore.

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - PUP Darcieux	47 491
Subvention d'équipement ALLIADE HABITAT - Logements rue Luizet	57 715
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2015	26 500
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2016	78 000
Subvention d'équipement FLPA LE COLOMBIER	27 611
Subvention d'équipement LA MOUCHE	63 143
Total subventions d'équipement	300 460

En 2016, la Ville a également investi plus de cinq millions de dépenses d'équipement afin de :

→ **Finaliser le paiement des grands projets structurants :**

L'année 2016 est marquée comptablement par la fin du cycle précédent d'investissement. Les dernières dépenses significatives relatives aux opérations majeures de la P.P.I. précédemment mises en service sont ainsi logiquement effectuées. Il s'agit de la Maison de quartier des Collonges - Mixcube (468 K€),

de la Médiathèque - B612 (350 K€),

du poste de Police Municipale - 36 de la rue Pierre Fourel (218 K€).

→ **Poursuivre l'entretien de son patrimoine et l'amélioration de son cadre de vie :**

Une recherche permanente de minoration des frais de fonctionnement futurs est intégrée dans tous les projets et toutes les opérations. Ci-après les principales réalisations 2016 (hors RAR) :

Espaces verts (158 K€) : réaménagement des abords et du parking du Mixcube, des places Joffre et Barnoud, aménagement d'un jardin de Buis rue Darcieux et du Parking Luizet.

Voirie-éclairage public (333 K€) : les aménagements réalisés ont été liés à des projets d'amélioration du cadre de vie comme par exemple l'achèvement de la rénovation des éclairages de voirie (centre ville / Chanoine Cartellier) ou la restructuration complète du terrain multi-sports aux Barolles (coulée verte). Au niveau de l'éclairage public, les réalisations les plus importantes concernent en 2016 des travaux de dissimulation des réseaux (Darcieux, Vernaton, abords du Mixcube).

Tous bâtiments (499 K€) : travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP (Salle d'Assemblée, Guilloux, C.S.C.B, Crèche P'tits Mômes ...), de mise aux normes et de sécurité. Citons par exemple les mises en conformité en matière électrique tous les bâtiments et transformateur des Barolles), de V.M.C., de protection contre la foudre, d'eau chaude sanitaire pour les vestiaires de Beauregard et la sécurisation des accès du Fort Cote Lorette.

Patrimoine (55 K€) : les travaux et la pose d'une nouvelle chaudière pour l'église pour l'essentiel.

Groupe scolaires (101 K€) : mise en œuvre d'une première phase du plan numérique des écoles (câblage, matériel, ...), amélioration du contrôle des accès (interphone, badges, contrôle d'accès) et travaux de peinture et de rénovation des faux-plafonds dans l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires, achat de mobilier et de matériel.

Équipements sportifs (314 K€) : représentant le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m², de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels. De manière non exhaustive, notons par exemple

- le renouvellement de l'éclairage ainsi que la réfection de la toiture et de l'étanchéité du Gymnase Giono,
- des travaux de menuiserie et de peinture des vestiaires au Gymnase Guilloux ainsi que de ravalement au Gymnase d'Aubarède ;
- le financement des études de cadrage pour réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri Fillot.

Structures jeunesse (16 K€) : de travaux de mise en sécurité (porte de service) ainsi que la fourniture de mobilier et d'équipement (étagères, tables, chariots, meubles de cuisine) pour le CLESG ont constitué l'essentiel des dépenses hormis bien évidemment la maison de quartier des Collonges (cf.ci-avant);

La Mouche (665 K€) : réalisation et engagements des travaux de rénovation de l'équipement dans le but de diminuer les coûts de fonctionnement ultérieurs (liés notamment aux fluides et charges de personnel), d'autonomisation de la salle Gayet (travaux, parquet, sols souples, matériel de sonorisation et de ventilation...) et d'amélioration de l'accueil des spectateurs et acteurs du cinéma théâtre.

Structures enfance (61 K€) : une quarantaine d'opérations ou d'acquisitions ont été menées pour les différentes structures. On notera principalement la rénovation de la cuisine des locaux occupés par l'association Accueil Enfance, la peinture de l'entrée du Jardin Passerelle, le réaménagement de la salle de propreté à Roule Virou ainsi que différents travaux aux P'tits Mômes, Récollet et Pom Cerise.

– Les recettes d'investissement

	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016	RAR 2016	Réalisé 2016 (RAR inclus)
RECETTES D'EQUIPEMENT	3 902 006	3 401 346	1 460 859	250 400	1 711 259
13 SUBVENTIONS	108 006	333 346	110 859	250 400	361 259
16 EMPRUNTS	3 794 000	3 068 000	1 350 000	0	1 350 000
RECETTES FINANCIERES	3 952 211	3 694 601	3 664 909	40 000	3 704 909
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 423 934	1 130 600	1 149 706	0	1 149 706
1068 EXCEDENT CAPITALISE	2 526 733	2 513 901	2 513 901	0	2 513 901
165 CAUTIONS RECUES	1 544	0	1 302	0	1 302
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	40 100	0	40 000	40 000
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	10 000	0	0	0
Total des recettes réelles	7 854 217	7 095 947	5 125 767	290 400	5 416 167

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **5,4M€** au CA 2016.

4 types de recettes permettent de financer les investissements de l'exercice :

les subventions d'équipement : un total de 110 k€ a été perçu de la part de la Métropole de Lyon (Contrat Pluriannuel, Projet Nature), État (DRAC pour le B 612 et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour les aménagements des poste de travail). De plus, 250k€, correspondant à des recettes notifiées mais non encore perçues, ont été inscrits en restes à réaliser pour 2016 (participation pour la chaudière de l'église et solde du Contrat Pluriannuel).

les emprunts : comme en dépenses, le chapitre 16 comprend à la fois les emprunts classiques auxquels la Ville a recours pour financer les opérations structurantes d'investissement et les écritures liées aux emprunts revolving. Ainsi, l'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1 M€ au cours de l'exercice 2016. Le solde des réalisations quant à lui correspond à la mobilisation des emprunts revolving (350K€).

les dotations regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1 (1,13 M€) et la Taxe Locale d'Équipement (18 K€).

l'excédent capitalisé : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,51 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

les cessions immobilières : au cours de l'année 2016 la commune n' a procédé à aucune acquisition ni aucune cession immobilière.

En conclusion, la Ville avait encore fait le choix pour son budget 2016 de maintenir la stabilité de ses taux de fiscalité et de poursuivre une politique d'investissement dynamique. Malgré un contexte national toujours difficile, marqué notamment par la baisse des dotations de l'État (DGF), le pari a été tenu grâce notamment aux efforts soutenus de chacun pour maîtriser les coûts et porter les projets budgétés.

M. le MAIRE.- « Merci Monsieur MASSON de ce résumé. Ils réalisent une dépense et ils économisent. Comme quoi la quadrature du cercle est possible. Qui souhaite intervenir sur le compte administratif ? »

T. MONNET.- « Je ne vais pas parler du compte administratif, mais plutôt des perspectives liées aux dernières présidentielles. Vous n'êtes pas sans savoir qu'Emmanuel MACRON est notre nouveau Président de la République. Dans son programme présidentiel, Emmanuel MACRON s'est engagé à exonérer 80 % des ménages français de la taxe d'habitation d'ici 2020, soit 4 Français sur 5. Avant cela, dès 2018, il prévoit simplement d'alléger « sensiblement » le montant à payer. Concrètement, lorsque l'exonération sera effective pour la majorité des Français, un couple avec deux enfants n'aura plus cette charge fiscale à régler tant que son revenu sera inférieur à 5 000 € par mois. Une telle mesure coûterait chaque année 10 milliards d'euros à l'État qui s'est engagé à prendre en charge à l'euro près le coût de cette opération. Que l'on soit favorable ou non à cette mesure, de nombreux maires estiment qu'il s'agit d'une remise en cause de leur libre administration et que le

risque d'une plus grande dépendance budgétaire vis-à-vis de l'État pourrait engendrer dans les années à venir, si les conditions financières de celles-ci ne devaient pas s'améliorer, une mauvaise compensation des sommes perdues pour les communes ou à un montant compensatoire différent selon la richesse de la commune. En sachant que les territoires les plus pauvres seraient les plus impactés par cette mesure, précisément là où les besoins sont les plus présents. Saint-Genis-Laval, commune plutôt aisée ne devrait pas être trop touchée. Comment percevez-vous cette décision et les risques potentiels d'une telle mesure ?

Dans son programme présidentiel, Emmanuel Macron annonce pour l'été un « décret sur la liberté des communes », leur donnant la possibilité d'aménager ou de quitter le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires de Vincent PEILLON, tant décriée par certains depuis sa mise en place en 2013. Quels bilans la commune a-t-elle tirés, à ce jour, de cette réforme concernant la fatigue et l'apprentissage des enfants, et son impact financier en sachant que l'accompagnement financier de l'État devrait cesser en 2019, je crois ? Comment se positionne la majorité municipale sur ce projet de décret ? Cette réflexion fera-t-elle l'objet d'une prochaine concertation, identique à celle qui a été menée lors de la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires ? Merci. »

Y. CRUBELLIER.- Nous nous étions longuement expliqués lors de la présentation du budget. Le compte administratif n'est que la mise en application de celui-ci même si certaines lignes sont différentes. À travers ce compte administratif c'est l'application de votre politique et votre choix, mais pas le nôtre. »

A. CALLIGARO.- « Merci. Je n'ai pas une grande intervention, même si je partage la question de mon confrère Thierry MONNET. C'est de la sympathie. Les questions sont justes et les éclaircissements peuvent être partagés en Conseil. Le compte administratif est forcément en exécution du budget pour lequel nous nous étions abstenus. En cohérence, nous nous abstenons pour celui-ci.

M. le MAIRE.- « Quelques compléments sur le compte administratif. Vous avez raison de dire qu'il relève des choix de la majorité municipale, qui a pris ses responsabilités sur l'exécution de ce budget et les actions conduites pour l'ensemble des Saint-Genois, en respectant bien entendu scrupuleusement les lignes du budget. Nous avons présenté un budget sincère autant en recettes qu'en dépenses. Vous avez pu constater qu'au cours de l'année, il y a eu très peu de décisions modificatives. On était à 0,05 % du budget, hormis les variations, qui ne sont pas de notre fait. Monsieur MASSON l'a bien expliqué. Ce budget correspond à l'engagement que nous avons pris pour continuer à offrir des services aux Saint-Genois, à développer une politique de la Ville pour tous, un développement économique. Plusieurs projets sur ce sujet sont en train d'avancer et sur d'autres, comme l'éducation, sur lesquels je ne reviendrai pas.

Le compte administratif est satisfaisant et reflète une bonne exécution budgétaire, qui n'a été contestée par personne. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais de la satisfaction. Je remercie les Services qui ont géré scrupuleusement l'argent des Saint-Genois et nous sommes redevables de la contribution des Saint-Genois, malgré des temps difficiles. Je le répète : nous avons stabilisé en 2017 le taux communal, ce qui n'est pas banal car cela demande beaucoup d'efforts et ne se fait pas tout seul. En 2017, les recettes fiscales sont inférieures à l'année précédente. Cela montre aussi que l'extension de la Ville n'est pas aussi pourvoyeuse de recettes que cela. Nous aurons l'occasion d'en reparler pour les années à venir.

Sur les questions posées, Monsieur MACRON a été élu il y a deux semaines et le Gouvernement il y a une semaine. Le pire n'est jamais sûr, Monsieur MONNET. On parle déjà de projets et de décrets. Je n'ai encore rien vu. Nous aurons l'occasion de discuter de ces sujets, à la fois sur les temps d'activité périscolaire, dont nous sommes fiers. Nous sommes dans un parcours éducatif et culturel. Notre organisation fait référence à l'agglomération parce que nous avons eu également la satisfaction des parents. Nous verrons bien la démarche que nous entreprendrons par rapport à cela. C'est pour nous un élément important du parcours éducatif que nous mettons en œuvre et qui est culturel, sportif, et relatif au développement durable. Nous sommes dans cette dynamique. Cela nous paraît plus important que des intentions des uns ou des autres sur la liberté des uns et des autres. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter également avec le corps enseignant, les parents d'élèves et les utilisateurs. C'est un sujet.

Concernant la taxe d'habitation, Monsieur MONNET, vous ne pouvez pas être inquiet. Par rapport aux propositions de votre candidat de l'époque, dont certaines sont passées très vite à la trappe... Cela a complètement changé depuis les législatives, mais peu importe. La taxe d'habitation est la taxe la plus inégalitaire qui existe. Elle ne tient pas compte des revenus. En même temps, d'une ville à l'autre, pas forcément pour les mêmes services, les taux sont différents. C'est plus cher ou moins cher dans une commune voisine. Cela fait 30 ans que j'entends parler de la réforme de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, il y a au moins une mesure. C'est 80 % au total, mais avec un plafond de revenus. Nous serons un peu moins impactés. La proposition est une compensation à l'euro près. À partir du moment où notre taxe communale ne bouge pas, cela ne change pas grand-chose. Attendons de voir les textes et nous en parlerons à ce moment-là. Nous en tiendrons compte dans notre budget 2018. C'est aussi simple que cela. Je ne peux pas vous donner de réponse. Nous nous adapterons à cette proposition qui va dans le sens d'une justice. Il s'agit aussi de redonner du pouvoir d'achat à des revenus plutôt bas avec la suppression d'une taxe, qui est parfois très élevée dans les communes où il n'y a pas de ressources économiques ou que les communes n'appartiennent pas à des collectivités ou à des EPCI riches ou importants.

Nous aurons bien entendu l'occasion d'en rediscuter en séance ou en commission. J'ai essayé de répondre à vos questions. Attendons plus de précisions.

Je laisse la parole à Monsieur DELAGOUTTE. »

(Monsieur le Maire sort à 21 h 26 - Y. DELAGOUTTE prend la parole).

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif 2016;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 681 551,79 € en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 2 139 233,20 € (qui intègre au titre des reports 1 649 157,71 € de dépenses et 290 400 € de recettes ainsi que les reports en section d'investissement de l'exercice n-1 pour un montant de dépenses 233 642,90 €);
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 665 143,64 € (563 757,73 € au titre de la section de fonctionnement et 101 385,91 € au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports en dépenses de l'exercice pour un montant de 68 668 € et en recettes de l'exercice n-1 pour un montant de 18 251,99 €.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

(Monsieur le MAIRE revient en séance à 21 h 31).

M. le MAIRE.- « Merci. À l'occasion de ce compte administratif, comme je m'y étais engagé, je vous propose de vous faire un bilan de l'utilisation des salles, que Madame DAUTREY va vous présenter. »

(Présentation par Mme DAUTREY)

L. DAUTREY.- Je tiens à préciser que cette recette ne se fait pas sur le dos des associations,

mais que 99 % de la part d'occupation est réservée aux associations. Elles génèrent des recettes pour 56 %. L'essentiel des recettes ne se fait pas sur les associations. Je m'y étais engagée à l'époque. Ce n'est pas l'objectif recherché. Cette remise à plat des moyens ville est d'avoir des règles précises, qui garantissent une équité à chacun.

L'augmentation de ces recettes provient principalement des régies pour leurs Assemblées Générales, qui paient les salles du Grand Revoyet ou du Petit Revoyet. Nous avons beaucoup de demandes et je signe beaucoup de conventions.

Certaines associations paient le plein tarif et maintiennent leur demande. Certaines font plusieurs demandes dans l'année. Par rapport à la somme de 21 900 €, il est vrai que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Nous avons demandé des efforts aux associations. Nous en avons faits en interne pour arriver à un équilibre budgétaire. Je suis contente que ce petit ruisseau qui provient des salles bénéficie aux associations. C'est une mission de service public sur laquelle nous sommes très attentifs. Tant mieux si cette gestion des salles est équitable et bien acceptée par les associations. Nous leur avons bien expliqué les pratiques.

Je précise que les salles communales n'ont jamais été gratuites. Le principe est qu'elles soient payantes. Cela a forcément un coût. À l'époque, c'était une première gratuité. Des associations ont très bien compris que c'était moins cher au bout de trois fois. Cela incite à un certain dynamisme.

Je suis à votre disposition pour les questions. »

M. le MAIRE.- « Merci Madame DAUTREY pour cet important travail. Je voudrais aussi remercier la commission de gestion des salles, le personnel et les élus, qui s'investissent. Ils le font avec beaucoup de rigueur et d'objectivité. On s'aperçoit que beaucoup de salles sont mises gratuitement à la disposition en fonction des sollicitations. Quand il y a un bénéfice, on reverse une participation de ce bénéfice aux frais de fonctionnement de la Ville. C'est ce qu'il faut retenir. Il n'y a pas de changement important des recettes, mais une équité beaucoup plus grande avec ce système, qui nous a permis de résoudre un certain nombre de réclamations, puisque nous sommes dans le même niveau de recette que les situations précédentes. L'augmentation venant surtout de l'augmentation du paiement des régies et des copropriétés. Cette utilisation publique est nécessaire. »

T. MONNET.- « Je n'ai aucun commentaire sur le contenu. Nous n'avons pas le document et il paraît difficile, au vu de la masse des chiffres et des lieux, de donner un avis. Nous ne manquerons pas de l'examiner si celui-ci nous est communiqué. J'imagine qu'il sera joint au compte rendu. Il serait souhaitable qu'il soit envoyé avant le Conseil Municipal. Ce document est important et si nous avons des remarques à faire pour le prochain Conseil Municipal, ce serait bien que l'on ait le temps de l'examiner. C'est difficile de le faire la veille pour le lendemain. Merci en tout cas de l'avoir fait. »

M. le MAIRE.- « Nous vous le communiquerons. »

T. MONNET.- « Merci Madame DAUTREY d'avoir réalisé ce bilan que nous demandions de longue date. Nous aurons effectivement des commentaires à faire. Merci. »

M. le MAIRE.- « Ce n'est pas de longue date, mais il fallait réaliser un bilan sur une année révolue. Nous avons pu clore les comptes. Nous ne pouvions pas le faire avant. Il ne sera pas au compte rendu puisque ce n'est pas une délibération à l'ordre du jour, néanmoins il vous sera communiqué. Nous aurions pu le présenter en Commission, mais peu de personnes étaient présentes. Il n'y a pas non plus de chiffres extraordinaires. Cela correspond à nos attentes et à nos prévisions.

Merci Madame DAUTREY de votre présentation, qui a aussi montré un certain nombre de choses par rapport au coût réel pour certaines associations dans votre discours. Cela remet les choses à leur juste place. »

18 - FINANCES

Affectation du résultat 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget (et finance à ce titre une partie des investissements 2016). Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2017.

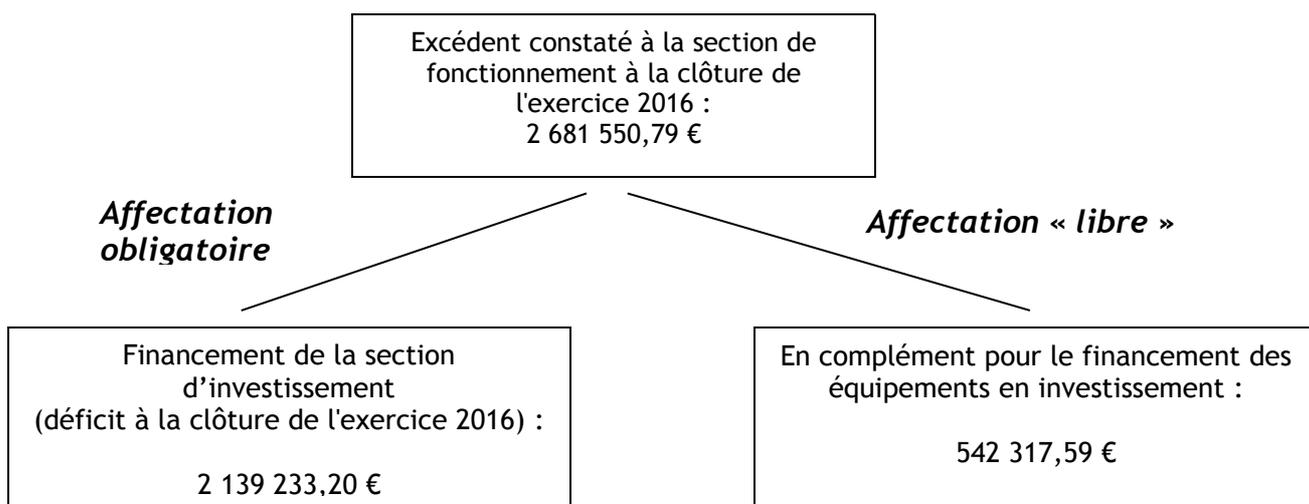
Ainsi, après examen du Compte Administratif 2016, les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants pour le budget principal :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 681 550,79 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 2 139 233,20 €

Aussi, il est proposé l'affectation du résultat 2016 suivante :

- 2 139 233,20 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2016 (autofinancement prévu au budget 2016)
- 542 317,59 € en complément pour le financement des investissements 2017



Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2016 du budget principal pour 2 139 233,20 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2016 (autofinancement prévu au budget 2016) et 542 317,59 € en complément pour le financement des investissements 2017.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ** -

Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Contre

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

19 - PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité, les derniers agents recrutés ayant un grade différent de l'agent qui occupait le poste auparavant.

Le Comité Technique réuni en séance le 18 avril 2017 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière administrative

- suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet.

Filière technique

- création de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Les modifications du tableau sont les suivantes :

	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 24/05/2017	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Attaché Principal	A	4	3		0	1	3	
FILIÈRE TECHNIQUE								
Adjoint Technique	C	39	39	4	2	0	41	4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des deux postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** la suppression du poste cité ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

QUESTIONS ORALES

M. le MAIRE.- « L'ordre du jour étant épuisé, nous allons passer aux questions orales. Nous avons reçu deux questions des groupes Agir à gauche et Saint-Genis Bleu Marine. Nous commençons par Saint-Genis Bleu Marine.

Groupe Saint Genis Bleu Marine

B. PIERONI.- « Les panneaux lumineux de la ville, pour qui pour quoi ?

Le groupe Saint-Genis Bleu Marine souhaiterait une explication claire de l'utilisation faite des panneaux lumineux de la ville. Naïvement, peut-être, nous en étions restés au fait que ces panneaux étaient utilisés pour annoncer des animations de la commune : festivités culturelles ou sportives organisées par les associations saint-genoises, dates d'inscription dans les écoles de nos chers bambins, possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants aux activités proposées pendant les périodes scolaires dans les structures municipales, tenue du marché de la création ... mais toujours une activité en lien avec la municipalité ou la vie associative communale.

Aussi, avons-nous été bien surpris, peu avant les congés de Pâques, de voir figurer sur les panneaux en question une proposition d'activité pour les enfants chez Brin de Cannelle. Il s'agit d'un magasin privé. La Mairie lui a-t-elle offert cette publicité gratuite ou allons-nous apprendre que n'importe quel magasin de la ville peut utiliser les panneaux lumineux moyennant une taxe ou une redevance ? Encore faudrait-il qu'ils en soient informés. En ce début du mois de mai, l'annonce faite pour le vide-grenier de Messimy. Quel rapport avec Saint-Genis ? Pourquoi attirer les Saint-Genois vers cette commune alors que le même jour se tenaient, dans notre ville, le marché de la création, ainsi qu'un vide-grenier à l'école Mouton ?

Nous vous remercions des éclaircissements que vous ne manquerez pas de nous apporter. »

F. TIRTIAUX.- « À toute question, il y a bien évidemment une réponse. Les panneaux lumineux relaient en priorité des informations relatives aux actions et manifestations qui se déroulent sur la commune. Toutefois, il est coutume de relayer aussi certaines manifestations sur d'autres communes du secteur. C'est le cas, notamment, pour des actions de nature caritative ou humanitaire, dont l'intérêt général peut justifier cette supracommunalité. C'est aussi le cas pour des manifestations de type vide-greniers ou similaires sur d'autres communes du secteur car cela peut aussi intéresser les Saint-Genois. De même, une réciprocité pour les associations est généralement de mise en la matière, ce qui est utile pour la promotion de leurs manifestations. Dans ces cas, se limiter à la frontière communale n'est donc pas pertinent. Pour ce qui est du cas de Brin de Cannelle, que vous évoquez, il s'agissait d'une demande formulée par l'ACAPS, association des commerçants pour un concours créatif de décoration d'œufs de Pâques destiné aux enfants. La Ville a donc relayé une demande d'une association portant son activité d'animation commerçante utile au dynamisme de nos commerces de proximité, sujet qui vous est cher. Animation pouvant par ailleurs intéresser le public. Il ne s'agit pas de faire la publicité de tel ou tel acte privé, mais c'est simplement l'une des facettes du partenariat que la Ville entretient avec les associations saint-genoises. »

B. PIERONI.- « Je vous remercie pour ces explications. »

M. le MAIRE.- « L'annonce du vide-greniers de Messimy n'a pas nui au grand succès de celui de l'école Mouton, auquel je me suis rendu. Nous passons à la question 2 : le dimanche 14 mai. »

Y. CRUBELLIER.- « Dimanche 14 mai, marché de la création :

Cette année s'est tenue le 15^{ème} marché de la création de Saint-Genis-Laval. Si, à ses débuts, ce marché avait une grande ampleur, il n'est plus désormais que l'ombre de lui-même. Ce n'est certes pas la faute de la majorité municipale qui est venue en nombre prêter main forte aux membres de l'association organisatrice pour certains, faire acte de présence pour d'autres.

Malgré tout, cette organisation nous surprend. Aussi, nous vous demandons, ce soir, quelques éclaircissements que nous vous remercions, par avance, de nous apporter : à l'origine, c'était Saint-Genis, notre ville, qui était organisatrice. Cette année, nous avons appris qu'il

s'agissait de l'association Les amis du marché de la création, créée en Préfecture du Rhône, en date du 25 mars dernier.

Cependant, nous avons été surpris de voir sur certaines affichettes placardées, ça et là, le logo de la ville et sur d'autres, celui de l'association précédente. Nous souhaiterions savoir qui finance ces affichettes ?

Ensuite, comment se fait-il qu'une association créée il y a à peine deux mois ait pu bénéficier de la mise à disposition du domaine public gratuitement ? En contre-partie de quoi ? Nous avons pu également remarquer, qu'outre cet espace, des moyens municipaux étaient octroyés : service de police municipale, matériel, barrières notamment, électricité, toilettes de La Mouche.

Nous souhaiterions donc savoir si une convention a été signée entre la Mairie et cette nouvelle association et à quelle condition ? Nous avons bien conscience de l'animation apportée à Saint-Genis Laval, mais de tels passe-droits sont dignes d'une monarchie et pas d'une municipalité respectueuse de la démocratie.

Nous vous remercions de nous avoir écoutés. »

M. le MAIRE. - *« Ce sont encore des mots très forts et toujours excessifs. »*

M. MONNET. - *« Tout ce qui est excessif est insignifiant. »*

M. le MAIRE. - *« Exactement. Nous en avons l'habitude dans ce Conseil. Monsieur DELAGOUTTE va vous répondre. »*

Y. DELAGOUTTE. - *« Comme nous vous l'avons déjà indiqué lors du Conseil municipal du 24 mai 2016, suite à une question sur ce même sujet, il est fréquent que la Ville mette à disposition des associations du matériel pour leurs manifestations, qui concourent à l'animation de la Ville. Nous l'avons vu du reste dans le bilan des moyens ville qui vous a été présenté ce soir : les conditions de mise à disposition, que ce soit pour une salle ou du matériel, font l'objet d'une convention. C'est le cas pour toutes les associations. Il n'y a aucun passe-droit en dépit de votre insistance à l'insinuer. Merci. »*

Groupe Agir à gauche

T. MONNET. - *« Tout récemment, je me suis de nouveau rendu dans les locaux du Secours Populaire pour leur remettre plusieurs effets. À nouveau, j'ai été surpris de l'état épouvantable de ceux-ci. Des stalagmites naissantes de calcaire étaient au sol, alors que de nombreuses stalactites étaient suspendues aux poutres métalliques. Sans compter les faux-plafonds auréolés d'infiltrations d'eaux à répétition, le tout à proximité des réseaux électriques nécessaires à l'éclairage des espaces sombres et trop étroits des dits locaux ! J'étais très mal à l'aise d'arriver dans cet espace lugubre où malgré tout de nombreuses bénévoles s'affairaient à trier et ranger dans la bonne humeur ! Quelle image la commune donne aux Saint-Genois qui viennent journalièrement approvisionner le centre, aux personnes qui viennent chercher, par nécessité, ce qu'ils ne peuvent acheter, aux différents responsables départementaux du Secours Populaire qui leur rendent visite, et surtout, surtout aux bénévoles qui travaillent dans des conditions inqualifiables et irrespectueuses ! Quand il fait beau, les personnes peuvent encore sortir prendre le soleil et la porte reste grande ouverte, mais quand il doit pleuvoir ou que la température est basse, quel désespoir, quelle tristesse ce doit être d'être enfermé, trop à l'étroit, dans un espace où la lumière est constamment allumée !*

Je me suis informé auprès des personnes présentes pour en savoir un peu plus sur le pourquoi de telles conditions de travail ! Voici ce qui m'a été dit :

Tout a commencé après les travaux du Pôle public, les premières infiltrations sur la terrasse supérieure sont apparues en 2009-2010 ! Depuis cette date, cela n'a fait qu'empirer. Le problème, après beaucoup d'insistance, a été constaté par les services municipaux et ceux de Grand Lyon Habitat. Des travaux d'étanchéité de la terrasse située au-dessus des locaux ont été réalisés mais les poches de rétention d'eau devant être importantes, l'eau continue de couler. Parallèlement une offre de nouveau local a été proposée à l'association dans le cadre de la réhabilitation du Champlong et plusieurs rendez-vous avec Grand Lyon Habitat ont permis en 2014 de définir leurs besoins.

Début 2015, toujours dans les mêmes locaux, un courrier est adressé à la Mairie et à Grand

Lyon Habitat pour les alerter des importantes infiltrations d'eau le long des néons. Seul Grand Lyon Habitat leur répond qu'il est en conflit avec l'entreprise qui a réalisé la terrasse.

Il faudra attendre juin 2016 pour qu'une réunion tripartite ait lieu pour lister les travaux, les coûts et planifier ceux-ci.

Après cette date, silence radio, jusqu'en octobre, date à laquelle on les alerte que leur local a été réquisitionné, suite aux problèmes avec la crèche Roule Virou, mais qu'aucune proposition ne leur serait faite pour l'instant.

Ce n'est qu'en février 2017 qu'une réunion avec le CCAS leur est proposée pour faire le point sur leurs besoins en locaux; échange constructif au terme duquel un nouveau rendez-vous est fixé au 14 avril pour leur faire une proposition. Espoir de courte durée puisque celle-ci est annulée quelques jours avant, sans autre proposition de rencontre à ce jour.

Le sentiment des membres de l'association est le suivant : « On en est là et cela commence à nous peser, d'autant plus que d'autres comités (Sainte-Foy, Lyon 4°, Meyzieu) ont trouvé des solutions avec leurs municipalités en six mois maxi. On se demande quelle place on veut laisser à la solidarité à Saint-Genis ! »

Monsieur le Maire, nous savons qu'il n'est pas simple de trouver rapidement les espaces adéquats pour chacune des associations saint-genoises mais quand-même ! Depuis 2010, date des premières infiltrations d'eau dans le local, et les alertes insistantes des bénévoles de l'association du Secours Populaire, aucune réponse digne de ce nom ne leur a été donnée, aucun local digne de ce nom ne leur a été trouvé. Aujourd'hui, quelle réponse pouvez-vous apporter à leurs attentes répétées ? Merci. »

O. BONTOUX.- « Vous faites une description des locaux assez réaliste, que je connais bien. Nul ne peut le contredire. D'ailleurs, j'invite tous ceux qui n'auraient pas visité les locaux du Secours Populaire à le faire, ne serait-ce que pour encourager ces personnes qui sont sur place chaque semaine. Il est vrai que l'hiver, les conditions sont difficiles.

Je ne sais pas qui vous avez interrogé, mais depuis la première réunion en 2015, nous avons envisagé différentes hypothèses, entre autres l'installation du Secours Populaire sous la Barre dans le cadre de la rénovation. Il y avait énormément de travail car les locaux étaient complètement bruts. Le Secours Populaire était d'accord, mais il y a eu le déplacement obligatoire de Roule Virou. C'était une priorité puisqu'il n'y avait pas assez de place pour accueillir les enfants, du fait d'un problème d'agrément. Il y avait donc urgence. Il est donc faux de dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Une première réunion officielle a eu lieu pour le premier local en 2015 avec le Grand Lyon Habitat, le responsable du Secours Populaire régional et nous-mêmes. C'est aussi un domaine qui a été vu par la politique de la Ville. Nous nous sommes constamment occupés d'eux. »

M. le MAIRE.- « Les conditions sont difficiles. Le Secours Populaire avait exprimé des besoins. Il fallait aussi les financer. Des solutions avaient été trouvées dans les rez-de-chaussée de la Barre. Ce chantier a pris du retard et de nouveaux éléments vous ont été donnés par Madame BONTOUX. Dans ce que vous dites, tout n'est pas exact. La Ville s'en est préoccupée. Il y a aussi un problème de moyens. Nous ne disposons pas énormément de locaux par rapport à des surfaces importantes, qui nécessitent des investissements importants d'aménagement, auxquels le Secours Populaire ne pouvait pas répondre par cette délégation régionale. Les contacts ont bien eu lieu, même si vous noircissez un peu le tableau. On connaît les lieux et les bénévoles qui y travaillent. Ce sujet est en cours de résolution et demandera encore du temps parce qu'il faut faire des aménagements. Nous sommes dans cette évolution positive et favorable.

T. MONNET.- « D'une part, je ne noircis pas le tableau. J'invite chacun à s'y rendre, notamment cet hiver. Je n'ai pas minimisé les temps de rendez-vous que vous avez dû avoir. J'en ai repris un certain nombre. Je n'ai pas l'historique au mois près. Ce n'était pas l'objectif. J'entends bien que vous ayez proposé des locaux bruts qui étaient différents. On me l'a bien dit. Ce n'était pas tant de noircir les faits, mais de dire que depuis 2010 le travail que mènent ces bénévoles n'est pas valorisé. J'entends bien qu'il est difficile de trouver des investissements, mais on ne donne pas l'image « sexy » des bénévoles sur la commune. C'est indirectement que l'on constate que certaines associations sont un peu délaissées et non valorisées. Après, je n'ai fait qu'écouter ce que des personnes m'ont rapporté. Leur discours était peut-être imparfait ou incomplet. Ils restent des bénévoles. »

M. le MAIRE. - « Je vous donne les éléments pour vous dire que nous sommes en voie de résolution. Nous avons joué de malchance avec les travaux. Il pleuvait même parfois dans les gymnases. C'est un peu compliqué du fait d'un problème technique. Il y a plusieurs hypothèses pour Roule Virou et nous sommes en voie de résolution. Les choses avancent. Le Secours Populaire pourra être au sec et au chaud dans les mois qui viennent, du moins je l'espère. Un peu plus me dit Madame BONTOUX. Le problème n'est pas si simple. Des contacts ont été pris et des changements de responsables locaux ont été faits. C'était parfois un peu compliqué. Les études sont en cours de finalisation avec Grand Lyon Habitat, qui est aussi notre partenaire dans ce domaine. J'ai pu saisir également la présidence de Grand Lyon Habitat, que je vois par ailleurs dans la Métropole, afin que ce dossier avance. »

T. MONNET. - « Je suis ravi pour l'association qui apprendra ces bonnes nouvelles. »

M. le MAIRE. - « Elle est déjà informée. La discussion existe. Nous avons aussi nos contacts. »

T. MONNET. - « Je vous remercie quand même. Deuxième question orale.

Dans le cadre du non-renouvellement de la délégation de service public de la maison de quartier des Collonges, le Mixcube, vous nous aviez dit lors du dernier Conseil municipal que : « La proposition de Léo Lagrange ne correspondait pas à notre demande. Nous avons une exigence de qualité supérieure à celle que pouvait nous offrir le prestataire, à un prix qui ne correspondait pas à ce que la Ville était capable d'y consacrer. Nous avons cherché une autre solution pour que cela ne coûte pas plus cher à la Ville et que le nombre de services rendus aux usagers soit en augmentation ».

Vous rajoutez ensuite : « Nous avons aussi d'autres volontés politiques, le Conseil Citoyen doit être accompagné, les bénévoles de l'aide aux devoirs veulent l'être également. Nous allons répondre à leur souhait parce qu'ils n'étaient pas suffisamment accompagnés jusqu'à présent ». C'est justement en lien avec ce dernier paragraphe que nous souhaitons vous interroger en nous faisant l'écho du courrier qui vous a été récemment communiqué par l'équipe de bénévoles Soutien scolaire et Ateliers Sociolinguistiques du Mixcube : « Monsieur le Maire, nous avons pris connaissance du fait que la délégation de service public de l'organisme Léo Lagrange pour le Mixcube n'a pas été reconduite. En tant que bénévoles des activités de soutien scolaire et des Ateliers Sociolinguistiques pour les adultes au Mixcube, nous sommes inquiets du devenir de ces activités et de leur encadrement par des salariés compétents. Afin que notre équipe de 33 bénévoles soit efficace pour septembre, nous vous demandons une réponse précise d'ici fin juin, sur les conditions du maintien de ces activités. Nous aurions aimé pouvoir nous entretenir avec vous sur une évaluation des activités exercées et du public concerné. Cette équipe de bénévoles est engagée depuis de nombreuses années, assidue et fidèle. Une période d'incertitude ne peut que démobiliser. Dans l'attente de votre réponse pour une rencontre, nous vous adressons nos courtoises salutations. »

Merci Monsieur le Maire de nous apporter les éléments de réponse concernant spécifiquement cette demande de la part de bénévoles, et plus largement sur le devenir des personnels qui sont actuellement salariés par Léo Lagrange. »

M. GUOUGUENI. - « La Ville a effectivement reçu le courrier que vous venez de reprendre et la réponse a récemment été adressée aux intéressés les informant que les activités seront bien organisées et qu'une réunion publique interviendra avant l'été afin de les informer sur les nouvelles modalités de fonctionnement.

En complément, comme nous l'avons évoqué et comme nous l'avons toujours fait dans le cadre de l'offre de service au sein du Mixcube et auparavant de la Maison pointue, ce travail sera fait dans la concertation. C'est pourquoi, en plus de la réponse au courrier, nous avons pris contact et nous recevrons assez rapidement l'équipe de bénévoles pour faire un bilan de leur activité et envisager la déclinaison de leur activité au niveau de l'accompagnement scolaire dès la semaine prochaine. Nous avons également invité le Conseil Citoyen à mener une réflexion pour construire le futur projet, qui doit être décliné à partir du 1^{er} septembre.

Toujours est-il que la délégation de service public s'arrête au 31 août et dans le cadre de la reprise, telle que la configuration proposée à partir du 1^{er} septembre, il est bien entendu que les choses ne seront pas calées pour le 1^{er} septembre puisque ce projet va se décliner. Je rappelle que la délégation aurait été pour 5 ans. Nous allons donc monter en puissance et en

charge en prenant en compte les éléments des uns et des autres pour le bien-être du quartier. »

M. le MAIRE. - *« En complément, Monsieur MONNET, je rappelle que nous l'avions déjà dit ici lors du budget 2017 et que vous aviez obtenu un premier élément de réponse. Nous avons anticipé dans le montant du budget du personnel un certain nombre de postes qui permettront la continuité de l'action. Ces éléments étaient déjà connus auparavant. Je précise également que tous les courriers des Saint-Genois reçoivent une réponse par La Poste.*

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 24/05/2017
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER